

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN HAUTE-SAVOIE



Lac d'Annecy

2020



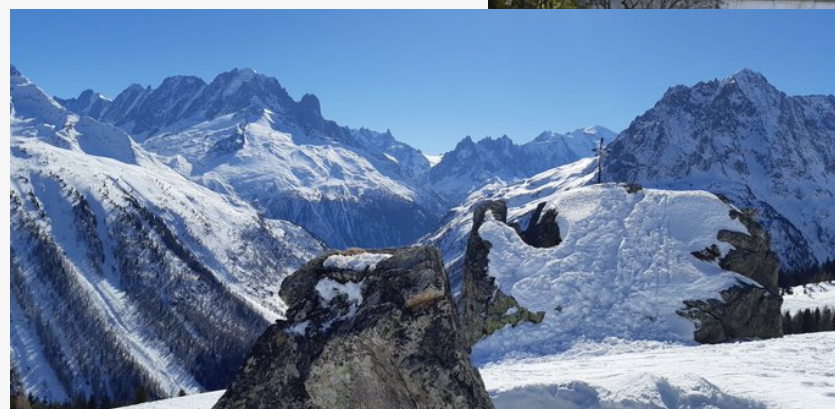
Ecole nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix



Départ des parapentistes au col de la Forclaz



Préfecture de la Haute-Savoie (vue des jardins)



La chaîne du Mont-Blanc depuis les chalets de la Loriaz

ÉDITÉ EN 2021

Le mot du préfet de la Haute-Savoie



J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité des services de l'État en Haute-Savoie. Ce document, édité chaque année, permet de revenir sur les temps forts et enjeux importants de l'année précédente, d'évoquer les grands projets soutenus par l'État et de mettre en avant l'action très diverse des services de l'État.

L'année 2020 restera à jamais liée à la crise sanitaire de la Covid-19 et la Haute-Savoie y a pris largement sa part. Du premier cluster recensé à l'échelle nationale à l'interruption brutale de la saison de ski 2019-2020, du premier confinement à une autre saison de ski perturbée, le département, à l'image du pays tout entier, a été fortement bouleversé et a dû s'adapter à cette situation inédite, ce qu'il a su faire, comme à chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les services de l'État ont été fortement mobilisés dès le début du confinement pour assurer à la fois la protection et la santé de nos concitoyens et permettre à toutes nos entreprises de résister à une crise économique profonde.

Dans un second temps, et bien que la crise sanitaire ne soit pas encore derrière nous, c'est la mise en œuvre du plan France Relance qui nous permet de faire redémarrer l'économie en apportant de nouvelles réponses aux défis déjà anciens que doit relever le département.

Au-delà de la crise sanitaire, l'État a également poursuivi ses missions classiques mais dans des circonstances exceptionnelles, comme tous ses partenaires, qui, chacun à leur niveau, ont contribué à prouver que la continuité des services publics n'est pas une expression vaine.

Ce rapport d'activité 2020 des services de l'État en Haute-Savoie cherche à rendre compte de ces multiples enjeux qui ont occupé chacun des agents. Ces derniers ont su répondre présents et s'engager pleinement au service des habitants du département et je veux saluer ici leur dévouement et leur professionnalisme, dont vous trouverez la traduction tout au long de ces pages.

Alain ESPINASSE
Préfet de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Focus 2020.....	p. 3
Représentation et communication de l'État.....	p. 9
La sécurité de nos concitoyens.....	p. 10
Soutien à l'économie et à l'emploi.....	p. 18
Environnement et biodiversité.....	p. 22
Relations avec les collectivités et soutien aux territoires.....	p. 24
Politique de la ville.....	p. 26
L'État au cœur des territoires	p. 27
Aménagement du territoire.....	p. 28
Vivre ensemble et solidarité.....	p. 33
Relations avec les usagers.....	p. 39
Activité des services.....	p. 42
Liste des sigles.....	p. 43



Prise de fonction de M. Alain Espinasse Nouveau préfet de la Haute-Savoie

Lors du conseil des ministres du mercredi 29 juillet 2020, **M. Alain Espinasse a été nommé préfet de la Haute-Savoie**. Il a succédé à M. Pierre Lambert.

Alain Espinasse a pris ses fonctions le lundi 24 août 2020. Diplômé de l'ENA, promotion «Copernic», il était auparavant directeur de la modernisation et de l'administration territoriale, et a notamment été préfet de l'Indre entre 2014 et 2016.

(Plus d'infos sur sa biographie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Alain-Espinasse-prefet-de-la-Haute-Savoie>)



A l'occasion de sa prise de fonction, **2 cérémonies officielles ont été organisées** :

- Dépôt de gerbe au Monument aux Combattants - Place du Souvenir à Annecy
- Dépôt de gerbe à la Nécropole Nationale des Glières à Morette, seule nécropole nationale du département, où reposent 105 résistants « maquisards » tués pendant la seconde guerre mondiale.

Le préfet a été présenté à la presse, en salon Périès, le lundi 24 août à 14h.



Visite du Président de la République

Compte tenu de l'épidémie de la Covid 19, le nombre de visites officielles en Haute-Savoie a diminué (10 contre plus de 20 en 2019). Toutefois, il est à noter l'organisation du déplacement du Président de la République à Chamonix et Saint-Gervais les 11 et 12 février 2020 pour aborder le sujet de la protection du Mont-Blanc.



Visite du Président de la République à Chamonix - montée vers la mer de glace par le train du Montenvers

Signature de l'arrêté de protection des habitats naturels (APHN) du Mont-Blanc - site d'exception



Signature de l'arrêté portant création d'une zone de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc - Site d'exception par le préfet de la Haute-Savoie en présence de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

A l'issue de cette visite, **l'arrêté portant création d'une zone de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc - Site d'exception** a été signé par le préfet de la Haute-Savoie. En effet, le Président de la République avait annoncé, lors de sa visite à Chamonix-Mont-Blanc et Saint-Gervais-les-Bains, les 12 et 13 février 2020, la création d'une telle zone sur le site du Mont-Blanc, menacé par des pressions croissantes liées à la sur-fréquentation et à une recrudescence de comportements inadaptés et d'incivilités. Cette signature est l'aboutissement d'un travail intense de concertation avec les maires des trois communes concernées, les représentants des usagers de la montagne et les associations environnementales.

Un comité de suivi de cette nouvelle réglementation regroupant l'ensemble des parties prenantes, sera réuni régulièrement afin de vérifier ses modalités d'application et de proposer d'éventuelles modifications de celles-ci.

Le 1er octobre 2020, Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité s'est rendue au plan de l'aiguille dans le massif du Mont-Blanc, afin d'observer les impacts du changement climatique sur la faune et la flore. Ce déplacement a été l'occasion aussi d'échanger sur la gestion du risque par la Biodiversité, avec des scientifiques du Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude (CREA) et les élus locaux.

En complément de la création de l'APHN, un travail a été engagé pour limiter les nuisances sonores relatives à l'activité aérienne dans ce secteur. Ainsi, au terme d'une concertation menée par les services avec la DGAC et l'ensemble des acteurs aériens travaillant dans le massif du Mont Blanc, la procédure de création d'une nouvelle zone réglementée a été engagée. D'abord temporaire pour l'été 2021, cette zone sera intégrée ensuite de manière définitive en 2022, à la documentation aéronautique réglementaire diffusée au niveau international.

Engagement des services dans la crise sanitaire



« Préfecture de la Haute-Savoie, cellule d'information au public Covid-19, bonjour. » Des agents volontaires se relaient tous les jours pour répondre aux questions des usagers.

Le bureau de la représentation et de la communication de l'Etat (BRCE) a eu la charge de l'animation de la cellule d'information du Public (CIP) et de la communication de crise

Dans le cadre de l'épidémie de la Covid 19 et de l'apparition du premier Cluster national aux Contamines-Montjoie, la CIP a été activée en continu entre le 10 mars 2020 et le 29 janvier 2021.

Au plus fort de la crise, ce sont plus de **200 appels par jour** qui ont été traités par les opérateurs, tous des agents de la préfecture volontaires et formés dont le nombre a varié entre 2 et 3 par jour. Ces derniers ont également répondu à de nombreuses sollicitations par courriels (plus de 50 courriels par jour).

A noter la participation exceptionnelle de toutes les directions de la préfecture à l'organisation de cette CIP.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le BRCE a également, dans le cadre de ses missions de communication interministérielle, assurée la **gestion et le pilotage de la communication de crise**:

- organisation des conférences de presse du préfet et du DG ARS ;
- organisation et couverture médias des visites officielles du ministre des solidarités et de la santé, aux Contamines-Montjoie, en Février 2020 ;
- animation d'un réseau interministériel des communicants sur la Covid 19 avec le SDIS, les 2 groupements hospitaliers de territoire (GHT), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le SIDPC ;
- mise à jour en temps réel des informations réglementaires: confinement/déconfinement/couvre-feu sur internet et communication à toutes les communes.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité du Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

Dès le 8 février, le service a contribué à la gestion du cluster des Contamines Montjoie en armant un centre de dépistage à destination des enfants de l'école, avec l'appui du SAMU, du Centre Hospitalier Annecy Genevois, de l'ARS et des Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC). Ces premiers cas ont très vite été suivis du cluster de la Balme-de-Sillingy puis du confinement national décidé par le Président de la République. **Le service a alors du s'inscrire dans une gestion de crise au long cours qui n'est à ce jour toujours pas terminée.**

Les missions engagées, très variées, ont évolué au cours de la crise :

- activation et actualisation des dispositions spécifiques propres à cette crise (plan pandémie, plan décès massif, plan de continuité d'activité) ;
- logistique (approvisionnement et distribution de masques et de gel hydroalcoolique à diverses branches professionnelles) ;
- appui aux structures hospitalières et EHPAD ;
- suivi des tensions dans la chaîne funéraire ;
- accompagnement des déconfinements et reconfinements (appui juridique sur les volets ERP, protocoles spécifiques au déconfinement des activités de montagne et des refuges ainsi qu'aux stations de ski) ;
- mise en place des dispositifs de dépistage et d'appui à l'isolement ;
- suivi des indicateurs de la crise ;
- appui au corps préfectoral à travers les différentes instances et comités en charge du suivi de cette crise...

Dans la répartition des missions induites par la crise de la Covid-19, le bureau de la sécurité intérieure (BSI) s'est investi sur le volet réglementaire

Ceci s'est traduit par la rédaction de circulaires aux maires, la création d'un tableau de synthèse de la réglementation en vigueur et la prise des arrêtés préfectoraux (autorisation d'ouverture des marchés, port du masque, fermeture d'école, etc.)

Un nombre important de déclarations de rassemblements de plus de 10 personnes a été traité par le BSI pour l'arrondissement d'Annecy en lien avec les sous-préfectures de Bonneville et de Thonon.

Les arrondissements de Saint Julien et de Thonon face à la dimension transfrontalière de la crise sanitaire

Le département de la Haute-Savoie compte près de 30 points de passage frontières avec la Suisse, répartis dans les arrondissements de Saint-Julien-en-Genevois et de Thonon-les-Bains.

Le 13 mars, le Conseil Fédéral a décidé la fermeture de ses frontières avec l'Italie. Le 17 mars à minuit, le Conseil Fédéral a décidé d'étendre la fermeture de ses frontières à la France, l'Autriche et l'Allemagne.

Cette décision unilatérale prise par les autorités fédérales a **nécessité la mobilisation des services de la sous-préfecture de Saint-Julien** pour évaluer avec la Douane, la Police aux Frontières, la Gendarmerie et le Cabinet de la Préfecture, la posture qu'il fallait adopter sur les points de passage restant ouverts et ceux qui seraient fermés. Dans ce cadre, les autorités suisses annonçaient généralement le vendredi soir les décisions qu'elles mettraient en application le lundi suivant à 6H00. Cette situation a perduré entre le 17 mars et le 27 avril, date à laquelle le Conseil Fédéral a décidé d'engager le déconfinement de la Suisse.

Les nombreux frontaliers (92.000 en Haute-Savoie) étaient astreints au confinement en France, sauf ceux exerçant une profession médicale dans les hôpitaux et cliniques de Genève qui ont pu continuer leur activité professionnelle. Leur passage aux points frontières ouverts a été facilité par la fourniture d'un macaron par les autorités suisses, destinés à accélérer leur passage de la frontière.

Dès la fermeture des frontières, les agents de la sous-préfecture de Saint-Julien comme ceux de Thonon ont été saisis de nombreuses questions posées par des français ou par des suisses sur les possibilités ou non de franchir les frontières pour différents motifs (école, travail, famille...). Les saisines par courriels ou appels téléphoniques ont été traitées rapidement, en étroite collaboration avec le Consulat français de Genève et la sous-préfecture de Gex-Nantua, afin d'harmoniser les réponses sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Les services de la sous-préfecture de Bonneville ont connu une activité importante liée à la réglementation COVID.

Arrondissement particulièrement touristique, le secteur de Bonneville a connu une forte demande d'autorisations puis de déclarations des rassemblements sur la voie publique à compter du mois de juillet jusqu'aux vacances de fins d'année (jusqu'à 500 dossiers des mois de juillet à octobre).

Par ailleurs, sur le pan missionnel des permis de conduire, durant le 1er confinement, toutes les commissions médicales ont été suspendues. Tout a été mis en œuvre pour que le retard accumulé soit rattrapé dans le mois suivant la reprise de l'activité, afin de ne pas pénaliser davantage les contrevenants.



Zoom sur l'action de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) lors de la crise sanitaire

Dans le cadre des mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la DDPP a :

- veillé au respect de la sécurité et des prix des masques mis à disposition du grand public ;
- procédé au contrôle du respect de l'encadrement des prix des gels et solutions hydroalcooliques ;
- mené des enquêtes sur les arnaques associées à cette crise sanitaire ;
- diligenté des contrôles pour s'assurer du respect de l'interdiction de vendre des produits dits non-essentiels dans la grande distribution alimentaire et la grande distribution spécialisée.



Le lancement du plan France relance

Présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, le plan France Relance se déploie aujourd'hui pleinement en Haute-Savoie avec de premiers effets concrets.

Ce plan s'organise autour de la transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale. Véritable feuille de route pour la refondation économique et sociale du pays, il s'adresse aux territoires et aux entreprises.

En matière de **transition écologique**, ce sont **12 700 000 € d'ores-et déjà consacrés à la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements individuels**, l'ensemble de ces projets contribuant à soutenir l'activité de nos entreprises et de nos artisans.

En matière de **soutien à la compétitivité des entreprises**, ce sont **40 entreprises haut-savoyardes qui ont été retenues dans le cadre des appels à projets industrie** et vont disposer ainsi d'aides financières de l'État pour moderniser leur activité, déployer des innovations ou encore diversifier leur activité.

Enfin, le plan de relance contribue également à assurer la **cohésion sociale et territoriale** à travers le soutien à des projets associatifs, à l'embauche des jeunes ou encore aux projets portés par les collectivités territoriales via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



Visite d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, à Savoy International, un des dix premiers industriels sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le gouvernement pour structurer la filière de fabrication de masques sanitaires.

En ce début d'année 2021, la priorité est désormais à l'accélération du déploiement du plan de relance à travers les dispositifs ouverts pour soutenir notre agriculture, accélérer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, rénover les logements sociaux ou encore accompagner les entreprises dans leur transition écologique.

Données 2020

Volet Compétitivité 2020

France Relance, c'est un soutien à l'industrie du département:

40 entreprises ont bénéficié en 2020 de 28,9 millions d'€ pour réaliser 68,6 millions € d'investissement.

- **Lauréats de l'appel à projets automobile et aéronautique 2020:**

11 pour l'automobile : Bontaz (Marnaz), Clufix (Cluses), DVF Décolletage (Scionzier), Bonioni (Scionzier), Arcom Industrie (Saint-Pierre en Faucigny), Draux (Ayze), Duchosal (Thyez), Pernat Emile (Marnaz), Baud (Vougy), HAM France (Peillonex), Samo (Ayze).

9 pour l'aéronautique : Roch Mécanique de Précision (Reigner-Esery), MGB (Marnaz), Decoral (Saint-Julien-en-Genevois), SUNAP (Ayse), SIS Industrie (Sallanches), Le Créneau Industriel (Annecy), Supermétal (Sallanches), ARD DECO (Bonneville), NICOMATIC (Bons)

- **Lauréat de l'appel à projets soutien à l'investissement industriel dans les territoires :** entreprise Roux

Volet Cohésion 2020

France Relance, c'est l'Etat aux côtés des communes dans leurs projets d'investissement local :

33 collectivités locales ont bénéficié de 2,744 millions d'€ de subventions au titre de la DSIL exceptionnelle 2020 pour réaliser un montant d'investissement de 19 millions d'€, notamment pour la création de pistes cyclables et la rénovation énergétique de bâtiments publics.

Quelques projets peuvent être cités à titre d'exemple :

- 300 000 € ont été attribués à Annemasse agglomération pour la création d'un pôle d'enseignement supérieur ;
- 150 000 € vont permettre à la commune de Châtel de transformer un ancien hôtel en logements pour saisonniers ;
- la commune de Chamonix Mont-Blanc a bénéficié de 83 938 € pour créer la piste cyclable et la promenade Marie-Paradis
- 400 000 € ont été attribués à la commune de Marnaz pour l'extension de l'école élémentaire des Sages.

France Relance, c'est aussi:

- **3495 primes à l'embauche des jeunes**
- 3491 entrées PACEA
- 376 entrées en accompagnement garanties jeunes
- 714 jeunes entrés en PEC
- 7 jeunes entrés en CIE

Volet Écologie

France Relance contribue à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État.

Le département de la Haute-Savoie verra ainsi 41 projets financés, pour un coût d'investissement de 12,8 millions d'€.

Ces réfections visent à limiter l'impact écologique du fonctionnement des bâtiments et parcs automobiles des services de l'État et des structures publiques dans le département.

Une certaine diversité est à noter puisque les structures concernées dépendent de différents ministères (Affaires sociales, Enseignement supérieur et Recherche, Intérieur, Armées, Économie, Finances et Relance ou encore Agriculture) et se situent dans toute la Haute-Savoie, au cœur des territoires:

- Travaux d'isolation thermique des bâtiments seront réalisés au sein de l'École Nationale des Sports de Montagne, située à Chamonix, grâce à l'attribution de 1,7 millions d'€, au sein de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), situé à Thonon, grâce à 369.405€ et 450 000€ pour des bâtiments des bataillons de chasseurs alpins situés à Cran Gevrier.
- La cité administrative d'Annecy verra toute son enveloppe reprise pour 5,9 millions d'euros.

- Réfection d'ouvrants au sein de la Direction départementale des finances publiques à Evian
- Installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Poisy, aux bâtiments du SGAMI ainsi qu'à la région de gendarmerie
- Travaux d'optimisation des installations techniques de chauffage au sein des bâtiments de l'Université Savoie Mont Blanc (Polytech Campus d'Annecy le Vieux) pour la somme de 17.365€
- Installation d'un chauffage à granulés à bois en remplacement des chaudières fioul à l'École de physique des Houches grâce à 615.840€.

En 2020, ce sont **382 dossiers de particuliers déposés pour Ma Prime Rénov** pour réaliser près de 8 milliards d'€ de travaux pour réduire l'empreinte carbone de leur logement dont 1,5 millions d'€ d'aides de l'Etat.

**Fonds de solidarité :
206 millions d'€ versés en
2020 pour 29.000
entreprises**

Journée Européenne du Patrimoine



Sous-préfecture de Thonon-les-Bains

Les visiteurs ont également pu découvrir à Thonon le bureau de Jean Moulin, lieu où l'intéressé a exercé ses missions de sous-préfet d'arrondissement de juin à octobre 1933, puis terminer leur découverte par le jardin de la résidence, surplombant le Léman. C'est ainsi 120 personnes qui ont pu découvrir le lieu dans le respect strict des gestes barrières. La préfecture à Annecy a également ouvert ses portes aux curieux.

Pour la troisième année consécutive, la résidence du sous-préfet de Thonon-les-Bains a ouvert ses portes ainsi que son jardin à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine le 19 septembre 2020.

A cette occasion, le public a pu découvrir dans les salons de réception de la sous-préfecture l'exposition « Jean MOULIN, une vie d'engagements », prêtée par l'ONAC-VG. Le Général (2S) Pierre MARTRE (Délégué de la Haute-Savoie de la Fondation de la France Libre) était présent afin de commenter l'exposition et de répondre aux questions des visiteurs.



Bureau du sous-préfet de Thonon-les-Bains

Représentation et communication de l'Etat

La communication institutionnelle

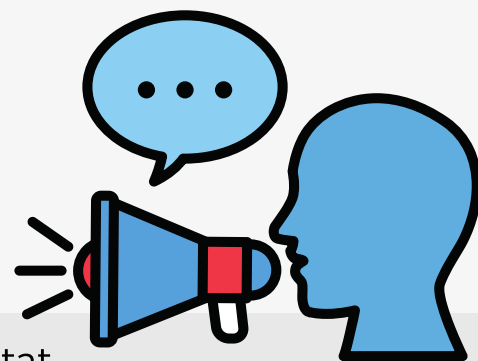
- animation et coordination du réseau des communicants préfecture et directions départementales interministérielles
- déploiement de nouveaux outils de communication: pérennisation de la lettre d'information des services de l'Etat en Haute-Savoie
- développement d'une communication visuelle avec séquences vidéos
- création d'une identité visuelle forte avec acquisition de kakémonos
- organisation des conférences de presse du préfet (49 hors sujets COVID)
- relations avec la presse:
 - 263 réponses à des demandes de journalistes
 - 1378 articles twitter
 - 210 articles internet

La représentation de l'État

Le Bureau de la représentation et de la communication de l'Etat (BRCE) a rempli sa mission de suivi et d'analyse politique du département avec l'organisation de la remontée des résultats pour les élections municipales 2020.

Le BRCE a également mis à jour le nouveau Répertoire National des Élus suite au dernier renouvellement des conseils municipaux et délivré en conséquence les cartes d'élus à tous les maires et adjoints des 279 communes ayant fait la demande.

Il a poursuivi son dialogue avec les cultes dans le contexte de l'épidémie de Covid 19.



Suivre l'activité des services de l'État

Vous voulez suivre l'activité de l'État tout au long de l'année ? Plusieurs solutions s'offrent à vous :

La lettre des services de l'État

Depuis 2019, une info-lettre est envoyée mensuellement et permet de connaître l'actualité des services de l'État en un coup d'œil !

Pour vous abonner, rendez-vous sur :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Lettre-de-l-Etat/S-abonner>

Réseaux sociaux

Retrouvez l'activité des services sur :

- Twitter : [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74)

- LinkedIn : [Préfecture de Haute-Savoie](https://www.linkedin.com/company/Prefecture-de-Haute-Savoie)



La sécurité de nos concitoyens

Sécurité civile

Le SIDPC, avec l'appui de l'ensemble de la direction du cabinet (BSI, BRCE), a dû s'organiser afin de faire face à la gestion de la crise sanitaire, tout en protégeant la santé de ses agents qui n'ont jamais cessé leur activité.

En parallèle, les missions de droit commun ont été poursuivies :

- exercices de gestion de crise (avalanche, dépôt pétrolier d'Annecy Vovray, Plan Intempérie Auvergne Rhône Alpes) ;
- postes de commandements inter-services lors de grands événements (coupe du monde de ski alpin, critérium du Dauphiné, Tour de France) ;
- pérennisation du dispositif de régulation de l'accès au Mont-Blanc à travers l'arrêté de protection des habitats naturels en collaboration avec la DDT.



Exercice interservices du SIDPC : intrusion au dépôt pétrolier de Haute-Savoie avec mise en place d'un COD. Objectifs : tester le plan d'intervention et la coordination des services

Le lac d'Annecy et la partie française du lac Léman font partie du **domaine public fluvial (DPF)** géré par l'État. Ces sites remarquables font l'objet d'une fréquentation touristique diversifiée et importante. Pour permettre à tous de bénéficier d'un espace bien aménagé tout en garantissant la sécurité de tous les pratiquants, les services de l'État veillent aux bons usages et pratiques sur le lac (notamment par l'application du règlement particulier de police de la navigation (RPP) ainsi qu'au respect des règles d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le domaine public fluvial du lac d'Annecy et du Léman.



Opération médiatisée de contrôles et prévention en matière de police de l'environnement sur et autour des lacs dans le cadre de la mission inter-services de l'Eau et de la Nature

Pour permettre une bonne application de la réglementation, **3 réunions « sécurité et navigation » se sont déroulées avec les forces de l'ordre, les communes concernées et les loueurs.**

Prévenir les inondations en vallée d'Arve

Le programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) n°1 de l'Arve signé en 2013 s'est achevé en 2020 : 62 actions réalisées ou en cours d'achèvement.

Le **18 décembre 2020 a été signée la convention pour le PAPI n°2** : 40 actions pour un montant de total de 66 M€ - financement État 44 M€ dont 27 M€ pour le confortement des digues domaniales de l'Arve. 2 M€ de subventions attribuées fin 2020 (10 actions).

Garantir la sécurité de tous sur les lacs d'Annecy et du Léman



Contrôles communs Gendarmerie DDT sur les lacs

Quelques chiffres

- 360 AOT ont été renouvelées
- 4 mises en demeure
- 153 courriers pour des ouvrages non autorisés ont été envoyés pour régularisation éventuelle ou suppression
- 24 journées de contrôles par la DDT in-situ
- 9 journées de contrôle coordonnées avec la Gendarmerie nationale pour une quarantaine de verbalisations



La sécurité de nos concitoyens

L'action des forces de sécurité

La sécurité publique : bilan de l'année 2020

- En 2020, 36 143 faits de délinquance constatés contre 39 584 en 2019, soit une baisse de 8,7 %.
- Le niveau d'élucidation demeure satisfaisant avec 15 415 affaires résolues.
- 4 grandes tendances notables:

Chute des cambriolages (baisse de 24,2 %, soit 1215 cambriolages en moins entre 2019 et 2020) **et des atteintes aux biens** (baisse de 21,3 % entre 2019 et 2020) due aux périodes de confinements et de couvre-feu, à la fermeture de frontières impactant les réseaux de criminalité organisés et à la forte présence des forces de sécurité intérieure sur la voie publique.

Léger accroissement des atteintes à l'intégrité physique (hausse de 5,6 % dans un contexte d'augmentation des violences non crapuleuses, et sexuelles) du notamment à une hausse massive du nombre de faits dénoncés, et la prise systématique des plaintes.

Mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants: 3825 infractions à la législation sur les produits stupéfiants constatés, un chiffre en légère augmentation.

Contrôle des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 notamment sur le respect des attestations dérogatoires, du port du masque, de la fermeture de certains établissements recevant du public, du couvre-feu et plus largement du respect des règles de prévention sanitaire: 21 238 verbalisations dont 5 641 verbalisations en zone police et 15 597 verbalisations en zone gendarmerie ont été enregistrées à compter du 16 mars 2020.



Cet été, pour veiller à la sécurité publique durant la période estivale, la compagnie de gendarmerie d'Annecy a accueilli, au sein de ses effectifs des cavaliers de la Garde républicaine

Point sur les politiques de sécurité

- **Renforcement de la collaboration avec les services de l'Education nationale**

Les remontées d'informations entre les services de l'éducation nationale et les forces de sécurité intérieure

ont été renforcées depuis octobre 2020.

S'agissant de la sécurisation des établissements scolaires, les forces de l'ordre sont particulièrement présentes,

qu'il s'agisse des patrouilles effectuées aux abords ou de l'appui apporté aux chefs d'établissements par la réalisation de consultations de sûreté ou lors des exercices annuels obligatoires anti-intrusion.

- **Les forces sentinelles restent présentes sur le département**

Les forces Sentinelle ont poursuivi leur action en 2020 consistant à la sécurisation du centre-ville d'Annecy et

ses bords du lac d'une part et du centre-ville d'Annemasse d'autre part, en intégrant au cœur de leur patrouille

les lieux de cultes.

- **Développement efficace de la vidéoprotection**

En 2020, la préfecture a instruit 575 dossiers. 407 arrêtés ont été délivrés dont 24 concernant des autorisations de caméras sur voie publique.



Contrôle du respect des mesures de confinement mis en œuvre en novembre dernier.

La sécurité de nos concitoyens

La prévention de la délinquance

Les actions financées au titre du **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** ont représenté **372 733 euros en 2020**.

Les actions dédiées à la prévention de la **délinquance**, pour un montant de 190 000 euros, ont été réparties entre trois axes :

- les actions de prévention en faveur des mineurs et jeunes majeurs ;
- les actions de prévention des violences et d'aide aux victimes, et notamment à l'encontre des violences faites aux femmes ;
- les actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les projets de prévention de la radicalisation ont été financés pour un montant de 30 600 euros et ont permis

le financement d'une association chargée de suivre les mineurs et leur famille en voie de radicalisation.

Concernant le programme sécurisation, la dotation s'est élevée à 141 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

- les travaux de vidéoprotection des collectivités territoriales ;
- les travaux de sécurisation des écoles ;
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons)

11 102 euros ont aussi été attribués à deux associations cultuelles afin qu'elle puisse sécuriser leur lieu de cultes.



STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
2020 > 2024

A venir

La **déclinaison locale de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été adoptée le 16 décembre 2020** sous la forme d'un plan d'action.

Ce plan est composé de 15 actions autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes ;
- Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Axe 3 : faire de la population un acteur de prévention de la délinquance ;
- Axe 4 : rénover et rendre plus efficace la gouvernance des actions de prévention.



La sécurité de nos concitoyens

Focus sur les douanes

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur certains modes de transport, la douane a su s'adapter à l'évolution du cadre d'intervention de ses services. En particulier, en renforçant ses contrôles dans les centres de fret express et postal qui ont représenté une saisie de stupéfiant sur quatre.

Les autres constatations en matière de produits stupéfiants ont été réalisées à plus de 50% sur le vecteur routier mais aussi lors du contrôle des voyageurs dans les trains et aéroports.



Contrôle douanier au péage de Viry, point de passage stratégique dans la lutte contre les trafics et la fraude entre la Suisse, l'Italie et la France.

Saisie marquante en 2020

23,87 kg d'héroïne dans un véhicule par la brigade de sécurité intérieure de Saint Julien en décembre 2020.



La lutte contre la fraude

Le Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF), réunit, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, la MSA), afin **d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraudes, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.**

En 2020, l'activité du CODAF de Haute-Savoie a été impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, et s'est caractérisée par un arrêt des contrôles pendant le 1er confinement et une reprise progressive de ces derniers à compter du début du second semestre. Sur l'année 2020, **51 contrôles conjoints ont été menés par le CODAF.**

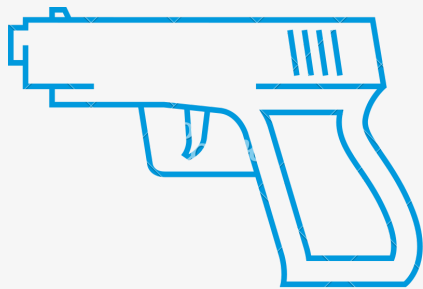
Comme chaque année, les axes de contrôle pour 2020 ont été définis avant la pandémie au niveau national tout en prenant en compte les spécificités du département : le BTP, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques, l'activité touristique saisonnière, la restauration rapide ou au service de livraison. Une adaptation nécessaire à la crise sanitaire et économique a dû être mise en place.

Quelques chiffres

- Les services douaniers ont saisi plus de 272,86 kg de produits stupéfiants en 2020 en Haute-Savoie dont
- 1254 doses d'ecstasy
 - 166,16 kg d'herbe de cannabis (76% des saisies)
 - 56 kg de pollen, huile, CBD et autres dérivés de cannabis
 - 17,5 kg de résine de cannabis
 - 10,8 kg de cocaïne
 - 22,4 kg d'héroïne (10% des saisies)



La sécurité de nos concitoyens



Activité du Pôle Départemental Armes

Les services de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains sont en charge de la mission « Armes » pour l'ensemble des arrondissements du département de la Haute-Savoie.

Ce pôle, sous l'autorité fonctionnelle du sous-préfet d'arrondissement, et en lien constant avec les services du Cabinet du Préfet, a en charge l'instruction des dossiers et donc la délivrance, ou le refus de délivrance, des autorisations de détention d'armes, d'éléments d'armes et de munitions de catégorie B (exemple: tir sportif, sociétés de transport de fonds, lieutenants de louveterie), de catégorie C (armes de chasse principalement), ainsi que des Cartes Européennes d'Armes à Feu (passeports permettant au détenteur de voyager avec ses armes).

Le pôle armes a également en charge le suivi des activités en lien avec cette réglementation : plans de contrôle des armuriers départementaux, traitement des abandons d'armes transmis par les forces de l'ordre, contrôle des stands de tir, agrément et retrait d'agrément des armuriers, autorisation d'ouverture de commerces d'armes, dessaisissement d'armes.

Années	Autorisation B*	Déclaration C**	Cartes européennes d'armes à feu
2017	641 ↓	1236 ↓	143 ↓
2018	796 ↑	1735 ↑	167 →
2019	1803 ↑	4060 ↑	181 ↑
2020	1913 ↑	3072 ↓	181 ↑

* Les armes de catégorie B sont des armes utilisées pour le tir sportif, ex : pistolet, revolver, quelques armes longues.

** Les armes de catégorie C sont essentiellement des armes longues pour la pratique de la chasse

La sécurité de nos concitoyens

La protection du consommateur par les services de la DDPP

"Signal Conso"

Vous êtes un consommateur et avez rencontré un problème avec une entreprise ?

Vous êtes un professionnel et souhaitez prendre des mesures correctives ou préventives suite à un signalement concernant votre activité ?



Une seule adresse :

<https://signal.conso.gouv.fr>

"Rappel Conso"

Les consommateurs peuvent retrouver l'intégralité des rappels de produits alimentaires et non-alimentaires sur un seul et même site (hors médicaments et dispositifs médicaux)



Une seule adresse :

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Les contrôles internet

La forte croissance du commerce en ligne ne se dément pas depuis une dizaine d'années. Lors des périodes de confinement et de fermeture de certains commerces, les consommateurs ont très largement acheté sur les sites de vente à distance pour se faire livrer à domicile ou récupérer leur commande en magasin (pratique du « Click and Collect »).

La DDPP a augmenté sensiblement le contrôle de ces sites internet marchands afin d'assurer la protection économique des consommateurs. Les principaux points de vigilance ont concerné les informations pré-contractuelles, les garanties, le droit de rétractation et la livraison.

Retraits et rappels de produits contenant des graines de sésame contaminées à l'oxyde d'éthylène

115 signalements ont été traités par la DDPP suite à la découverte depuis le mois de septembre 2020 d'oxyde d'éthylène à des quantités supérieures à la limite maximale réglementaire dans plusieurs lots de graine de sésame importés d'Inde.

Cette alerte d'une ampleur exceptionnelle concerne de très nombreux produits incluant du sésame (pains, biscuits, houmous, farine, chocolat...) et a nécessité le plein investissement des agents de la DDPP afin de contrôler la bonne mise en œuvre des procédures de retrait et de rappel chez les professionnels concernés.



Contrôle d'une inspectrice de la DDPP dans le snacking d'un parc de loisirs à Saint-Jorioz. Affichages, températures des frigos, dates de péremption... tout est passé aux cribles pour la sécurité des visiteurs.

La protection des populations en chiffres

2 714 inspections, et plus précisément :

- 1 285 concernant la protection et la sécurité du consommateur ;
- 1 230 concernant la sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- 199 concernant la santé, la protection animale et l'environnement :
 - dont 127 en protection animale

543 prélèvements effectués tous produits confondus mis en vente

322 signalements externes traités, dont :

- 266 relevant de la protection du consommateur
- 56 relevant de la protection animale

NB : les 3/4 sont intégrés dans la programmation des inspections, les autres font l'objet d'un traitement spécifique

2 122 demandes de professionnels instruites (agréments, certificats d'exportation, certificats d'habilitation, de capacité ...)

La sécurité de nos concitoyens

La protection animale et environnementale

Aide financière pour les cirques familiaux, les parcs zoologiques et les refuges fermés au public

Le saviez-vous ?

La **maltraitance animale** est une infraction pénale pouvant être caractérisée tant par des violences physiques (coups, blessures etc.) que par des situations de privation (privation de nourriture, d'eau notamment) ou de négligence (absence d'entretien et de soins) préjudiciables à l'animal.



Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus, le Gouvernement est mobilisé pour permettre aux structures telles que les parcs zoologiques, cirques et refuges de pouvoir continuer à nourrir et soigner leurs animaux malgré leurs difficultés économiques. **Un dispositif d'aide financière, d'un montant de 19 millions d'euros, a ainsi été mis en place en juin 2020.**

La Direction Départementale de la Protection des Populations après instruction des demandes d'aides reçues, a procédé au versement de **57 000 € auprès de 4 établissements de la Haute-Savoie en difficulté pour assurer l'alimentation et les soins de leurs animaux : un parc zoologique, deux structures itinérantes et un refuge.**

Suite au confinement d'automne, une aide supplémentaire d'un montant identique a été versée à ces établissements.

Pour 2021, les parcs zoologiques, aquariums et refuges pourront bénéficier du fonds de solidarité renforcé leur permettant la prise en charge complémentaire de 70 à 90 % de leurs charges fixes.

Préparons-nous à changer nos habitudes concernant la gestion des biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire va modifier les dispositions réglementaires s'agissant de la collecte des biodéchets.

Définition des **biodéchets** : déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

L'obligation de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective des biodéchets s'applique déjà aux gros producteurs (produisant plus de 10 t de biodéchets par an). Elle s'appliquera, **à compter du 1er janvier 2023, "aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an"**. Elle concerne également les biodéchets emballés qui devront être déconditionnés avant traitement.

Cette obligation concernera également, au plus tard le 31 décembre 2023, "tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets".

Les filières de valorisation biologique telles que les unités de compostage ou de méthanisation devront garantir la sécurité sanitaire et environnementale du compost ou du digestat produit.

Attention, le code de l'environnement interdit expressément l'élimination des biodéchets par brûlage à l'air libre ou au moyen d'équipements ou matériels extérieurs, sauf dérogation individuelle exceptionnelle. Il prévoit également l'obligation pour les exploitants des établissements recevant du public d'organiser la collecte séparée, notamment des biodéchets.

56

C'est le nombre de signalements externes traités par la DDPP relevant de la protection animale.

199

C'est le nombre d'inspections réalisées par la DDPP concernant la protection animale.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Après une année 2019 atypique où la mortalité avait fait un bond de 54 % dans notre département, l'année 2020 le fût tout autant. **En effet, l'accidentalité routière chute de façon exceptionnelle : -49 % (32 tués en 2020 contre 63 en 2019).** Cette baisse s'explique en grande partie par les effets liés à l'épidémie de la Covid-19 et, en particulier, les restrictions des déplacements.

En effet, la mise en place des deux confinements et le développement du télétravail ont eu des incidences sur les déplacements tant privés que professionnels de la population, et de ce fait sur l'accidentalité routière.

La sécurité de nos concitoyens

Quelques chiffres

Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlées :

- **6 personnes sous l'emprise de l'alcool** (9 en 2019)
- **4 personnes sous l'emprise de stupéfiants** (4 en 2018)
- **33 personnes en excès de vitesse** (30 en 2019)

- **1 tué sur 2 est un usager vulnérable** (17 tués) : 6 motards, 1 cyclomotoriste, 5 cyclistes, 4 piétons et 1 conducteur d'engin personnel de déplacement motorisé (EPDM).

- **les principales causes des accidents mortels** sont la vitesse excessive et/ou inadaptée (41 %), l'inattention (26 %), la conduite sous l'emprise substances psycho-actives (23 %).



Marie Gautier-Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière a participé en octobre 2020 aux journées «Trajectoires», organisées par l'association «motard avant tout» en partenariat avec l'escadron départemental de sécurité routière

Malgré la crise sanitaire les services de l'État sont restés mobilisés pour lutter contre l'insécurité routière

En 2019, pour lutter contre le fléau de l'insécurité et de la délinquance routières, le préfet de la Haute-Savoie avait lancé les premières assises de la sécurité routière qui avait réuni les parlementaires, les collectivités, les services de l'État, les forces de l'ordre, les associations, les professionnels de santé, les mutuelles et les assureurs avec deux objectifs principaux : **la protection des usagers vulnérables et la lutte contre les comportements à risque.**

En octobre 2020, dans la continuité de cette initiative, Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, et Marie Gautier-Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière ont présidé les 2èmes assises de la sécurité routière pour dresser le bilan de la mortalité et des actions engagées. Pour aller plus loin, les nouveaux conseils municipaux ont été sollicités pour désigner un élu référent sécurité routière en leur sein. **191 référents sur 279 communes ont ainsi été recensés pour relayer les actions de prévention au plus près des territoires.**

Les forces de l'ordre sont présentes sur nos routes

En 2020, la Gendarmerie et la Police nationales, ont effectué :

- **120 469 dépistages d'alcoolémie** (124 418 en 2019) dont 2 261 se sont avérés positifs (1,9 %).
- **9 324 dépistages de stupéfiants** (6 370 en 2019) dont 1 538 se sont avérés positifs (16,5 %).
- **12 171 véhicules contrôlés en excès de vitesse** (10 818 en 2019) soit une augmentation de 31 %.
- **1 105 véhicules contrôlés en excès de vitesse supérieurs à 40 km/h** soit 31 % de plus qu'en 2019.

Dans le cadre du **programme annuel d'actions de sécurité routière (PDASR) 2020**, la coordination sécurité routière de la Haute-Savoie a réalisé **30 actions de prévention** (l'ensemble des actions prévues en milieu scolaire ou lors de manifestations festives a été annulé ou reporté à une date ultérieure) :

- 4 pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- 10 en direction des deux-roues motorisés ;
- 6 en destination des cyclistes ;
- 2 à destination des seniors + une plaquette « Seniors, à pied, au guidon ou au volant, faisons le point ! » ;
- 6 pour les entreprises ;
- 2 concernant l'amélioration de la visibilité des usagers vulnérables (piétons et cyclistes).

6 agents du service de renseignement en droit du travail ont répondu à **7 895 demandes de renseignement** dont 5 002 réponses par téléphone, 2162 par courriels ou courriers et 731 en réception physique.

Application du droit du travail

L'UD Direccte a instruit **5 746 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles de contrats de travail à durée indéterminée** dont 643 ont donné à un refus ou une irrecevabilité.

Dérogations au repos dominical

- Dérogations sur fondement géographique pour les commerces de biens et services en zones touristiques : **34 communes** de Haute Savoie concernées ;
- Dérogations municipales pour les commerces de détail de biens : **la moyenne des autorisations est comprise entre 7 à 12 dimanches par an**, incluant généralement les fêtes de fin d'année, les soldes et les fêtes locales ainsi que l'évènement promotionnel du « Black Friday » ;
- Dérogations préfectorales temporaires pour préjudice au public ou atteinte au fonctionnement normal de l'établissement en cas de repos dominical de tous les salariés : **25 demandes individuelles de dérogations ont été instruites dont 5 étendues à l'ensemble des commerces de détail implantés sur le département de la Haute-Savoie suite aux difficultés rencontrées par les commerces du fait de la crise sanitaire.**



Visite de la CCI Haute-Savoie mobilisée pour contacter les entreprises industrielles afin de faire connaître les dispositifs et mesures d'aide et d'accompagnement mis en place par l'État

Conséquence directe de la crise sanitaire, le nombre de licenciements économiques est en nette augmentation

- **1144 licenciements pour motif économique** ont été notifiés aux services, soit une augmentation de 61% par rapport 2019 dont :
 - 648 licenciements individuels de moins de 10 salariés, en augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente, et pour 17,5 % d'entre eux réalisés dans le cadre de liquidations judiciaires et 107 licenciements individuels de plus de 10 salariés, et pour 42% d'entre eux, concernant des entreprises en cessation de paiement ;
 - **389 licenciements qui ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de 6 plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) et d'une rupture conventionnelle collective (RCC).** Parmi ces 7 procédures collectives, 6 relèvent du secteur industriel et 1 du secteur tertiaire ;
 - **143 nouveaux accompagnements** ont été enclenchés dans le cadre de la plateforme d'appui aux mutations économiques, soit près du triple que l'année précédente.

Malgré la crise sanitaire et les confinements, les autres missions remplies par l'UD DIRECCTE se sont poursuivies à un rythme comparable aux années précédentes

- **Titres professionnels** : 858 candidats se sont présentés aux 169 sessions d'examen organisées par les centres agréés ;
- **Organismes de services à la personne** : sur 368 organismes, 62 ont fait l'objet d'un agrément et 76 d'une autorisation du conseil départemental en 2020.

L'année 2020 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle du **dispositif d'activité partielle** pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire et notamment aux fermetures administratives imposées à de nombreux établissements :

- **19 129 établissements ont fait appel à l'activité partielle** pour un montant total de 261.5 millions d'euros ;
- **83 demandes d'activité partielle de longue durée (APLD)** ont été déposées depuis juillet 2020 concernant 4876 salariés et pour 85,5 % d'entre eux dans le secteur industriel.



Les services de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) ont soutenu les entreprises en difficulté. Avec la crise sanitaire, nous assistons à une crise économique sans précédent. **La DGFIP a mis en place dès le mois de mars 2020 un système d'aide appelé Fonds de solidarité aux entreprises en difficulté pour soutenir les entreprises dont le chiffre d'affaires était directement impacté par le confinement.** Ce dispositif, reconduit jusqu'en juin 2021, tient compte des variations de chiffre d'affaires des entreprises, de leur secteur d'activité et des périodes de fermeture qui leur sont imposées. En Haute-Savoie, **les sociétés de 120 communes situées en zone montagne bénéficient d'aides complémentaires directement liées à la fermeture des remontées mécaniques.**



Au 31 décembre 2020, 78 000 aides ont été accordées aux entreprises de Haute-Savoie, pour un total de 137 millions d'€.

La DGFIP, en collaboration avec l'URSSAF, poursuit parallèlement son soutien aux entreprises dans le cadre de la **commission des chefs des services financiers (CCSF)**. Celle-ci peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour honorer leurs dettes fiscales et sociales, et ce en toute confidentialité. Les sociétés ayant saisi la CCSF sont majoritairement constituées de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE).

Compte tenu du contexte inédit lié à la crise sanitaire, la CCSF a été particulièrement bienveillante en 2020. Elle a assoupli ses règles, notamment en matière de délai de paiement et d'étalement des plans de remboursement des dettes des entreprises. Elle a également autorisé les entreprises à intégrer à leurs plans de nouvelles dettes, justifiant que le taux moyen d'acceptation des dossiers ainsi que le délai moyen accordé soient supérieurs à ceux des années précédentes.

Chiffres clés

- 73 = nombre de nouveaux dossiers instruits en Haute-Savoie (+ 35,2 % par rapport à 2019) ;
- 90,41 % = taux d'acceptation des dossiers (i.e. accord sur un plan d'étalement des dettes fiscales et sociales), contre 79,6 % en 2019 ;
- 12,69 mois = délai moyen accordé aux sociétés pour apurer leur passif public, contre 11,9 mois en 2019 ;
- 21,94 = nombre moyen d'emplois par société, contre 14,57 en 2019.



Une année marquée par un effort inédit de l'Etat en faveur de l'inclusion dans l'emploi, dans le contexte de crise qui a frappé durement les publics les plus éloignés du marché du travail et la mise en place du plan « #1 jeune, 1 solution ».

Au titre des politiques visant le retour à l'emploi des publics prioritaires (chômeurs longue durée, minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes faiblement qualifiés, habitants des 6 quartiers politiques de la ville), l'UD DIRECCTE a mobilisé avec ses opérateurs plus de 20,5 millions€ :

- **210 contrats aidés** (parcours emploi compétence et contrat initiative emploi) soit un engagement de 850 000€ ;
- Plus **2 000 salariés** (600 ETP au titre des aides aux postes dans 37 SIAE) dans le cadre de **l'insertion par l'activité économique** (10,9M€ dont 1,5M€ en fonds de soutien) ;
- **289 ETP au titre des aides aux postes** dans 7 entreprises adaptées (4,4M€) + 1,6M€ au titre du fonds de soutien ;
- **9 000 jeunes accompagnés par les 4 missions locales** (2M€ dont garantie jeunes) ;
- **3 721 jeunes en parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** proposés par les missions locales avec 664 000€ versés au titre des allocations PACEA et **474 jeunes en Garantie jeunes** ;
- **131 filleuls** accompagnés dans le cadre du **Parrainage** (40 000€).

Le Pôle Travail de la DIRECCTE en Haute-Savoie est composé de 24 sections d'inspection réparties en 3 unités de contrôle. Il est chargé notamment d'assurer le respect du droit du travail, de lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement mais aussi de promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail.

Les priorités d'action 2020 issues du plan d'action national pluriannuel (2020-2022), décliné localement en fiches actions, ont été :

- la lutte contre le travail illégal : contrôle des chantiers BTP, participation aux actions CODAF ;
- les détachements internationaux de salariés : contrôle des formalités encadrant le détachement ;
- l'accompagnement de la mise en place des CSE avec un enjeu pour 2021 les élections professionnelles : les Comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT ont été fusionnés en une instance unique de représentation du personnel ;
- l'égalité professionnelle : publication et transmission d'une note globale d'index égalité professionnel calculée à partir d'indicateurs qui objectivent les disparités des sexes au sein des entreprises ;
- les chutes de hauteur : notamment dans le secteur BTP avec une implication des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre : le but étant de faire évoluer les comportements et les pratiques ;
- l'exposition à l'amiante : assurer le respect de la réglementation et des mesures de protection des salariés amenés à travailler sur les matériaux.

La crise sanitaire a conduit à une adaptation de ces missions pour assurer la protection des salariés en contrôlant la bonne application de protocoles sanitaires dans les commerces autorisés à ouvrir, puis sur les chantiers du BTP.



La création du GIP SPIE74

En lien avec les services du conseil départemental, le bureau des contrôles de légalité et budgétaire de la préfecture a aidé à la création (expertise sur plusieurs mois du cadre juridique et financier) d'une nouvelle structure dans le domaine de l'insertion et de l'emploi : **un groupement d'intérêt public du service public de l'insertion et de l'emploi de Haute-Savoie (GIP) SPIE74.**

Fin 2019, les ministères de la Santé et des Solidarités et du Travail ont lancé un appel à projet national relatif à **l'expérimentation territoriale d'un Service public de l'insertion (SPI)**. Ce dernier est notamment destiné, à renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi (en particulier les bénéficiaires du RSA) et mettre en commun les moyens du Conseil départemental et de l'État avec ceux de leurs partenaires et partager les objectifs d'insertion professionnelle.



Les Aravis

Aides de la PAC

Après un acompte à la mi-octobre 2020, le solde des paiements des aides découplées, des aides couplées animales (aide ovine et aide caprine) et de l'ICHN a été versé en décembre 2020. **En 2020, les aides directes de la PAC représentent 53,62 M€ pour le département (50,63 M€ en 2019).**

Plan de relance

Les DDT de la Savoie et Haute-Savoie ont assuré conjointement **l'animation du Plan de relance par l'information et l'accompagnement des porteurs des projets.** En 2021, un point de suivi de la mise des mesures sera opérée tous les mois avec les représentants des filières et des représentants de la profession agricole.

Missions du GIP

- réaliser le diagnostic exhaustif des dispositifs et acteurs de l'insertion sur le territoire pour repérer des redondances et faire évoluer les dispositifs existants avec une coopération des moyens techniques, logistiques, humains et financiers ;
- définir des territoires avec des spécificités locales (données sociaux-professionnelles, problématique de logements...) nécessitant d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement ; en favorisant la mise en place de « Maisons de l'Insertion et de l'Emploi » sur les deux principaux bassins d'emploi du département (bassin Annécien et bassin du Genevois français) ;
- développer les relations avec les entreprises afin de détecter des offres d'emploi, de mettre en activité les personnes suivies, de mettre en place des périodes d'immersion et des tutorats et de créer des liens entre les dispositifs d'insertion et l'entreprise classiques.

Le « GIP SPIE 74 » sera installé le 1er février 2021 pour une durée de 6 ans. Ses membres fondateurs sont : l'État (représenté par le Préfet de la Haute-Savoie, la DIRECCTE, la DDCS, la PJJ et le SPIP), le Conseil départemental de la Haute-Savoie, la CAF et Pôle Emploi de la Haute-Savoie, la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord, AGIR'H Cap Emploi, les Missions Locales : Faucigny Mont-Blanc, du Chablais, du Genevois et du Bassin Annécien et la CPME du 74.

Le soutien à l'agriculture

Pour faire face aux contraintes de la crise sanitaire, les filières ont été amenées à s'adapter et s'organiser tant au niveau de la production (réduction des volumes par exemple) que de la commercialisation (développement des débouchés en grandes et moyennes surfaces et en circuit court).

Ainsi la **filière lait résiste**, preuve d'une bonne résilience d'un point de vue économique du fait des orientations prises par les professionnels agricoles voilà plusieurs décennies : **la production de produits sous signe de qualité (AOP, IGP).**

En revanche, **la filière des vins de Savoie**, qui réalise 65 % de son chiffre d'affaires pendant la saison hivernale, **rencontre des difficultés.** Actuellement, une réflexion est en cours pour élargir ses débouchés au-delà des stations de ski.

Dès le démarrage de la crise et jusqu'à début septembre 2020, un suivi régulier, d'abord hebdomadaire puis mensuel de la situation agricole a été réalisé par les services de l'État en lien avec les représentants agricoles.

Soutien à l'économie et à l'emploi

La rénovation énergétique des logements soutenue par l'Agence nationale de l'habitat



Depuis le 1er janvier 2020, l'aide Habiter Mieux Agilité a fusionné avec le crédit d'impôt « Transition énergétique » pour former la **nouvelle aide MaPrimeRénov'** au bénéfice des publics éligibles aux aides de l'Anah. Depuis le 1er octobre 2020, MaPrimeRénov' est devenue **accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires dans le cadre de France Relance.**

Le programme Habiter Mieux Sérénité continue à soutenir financièrement les ménages Anah dans le cadre d'un projet de rénovation globale.

En Haute-Savoie, en **2020, 654 ménages dont 162 en zone PPA ont réalisé des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.**

La dotation de l'Anah pour financer ces travaux s'élève à **4,5 M€.**

Environnement et biodiversité

L'action des services de l'UiD-DREAL

En chiffres

Installations classées pour la protection de l'environnement



CONTROLES

- 174 inspections ICPE
- 21 contrôles inopinés des rejets
- 10 inspections en matière de code du travail dans les mines et carrières

371 établissements suivis

INSTRUCTION

- 4 Arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter dont 3 AP d'autorisation environnementale
- 10 AP d'enregistrement

AVIS

32 avis dans le cadre des procédures d'urbanisme



Contrôle des canalisations

- 1 visite de surveillance
- 3 visites de chantiers
- 11 enquêtes suite à endommagement

Contrôle technique des véhicules

Centre de contrôle techniques des véhicules légers: 14 opérations de supervisions de contrôleurs

Réceptions

- 146 réceptions individuelles pour vérifier la conformité aux dispositions techniques et administratives des véhicules neufs jamais immatriculés.
- 196 réceptions à titre isolé de véhicules usagés importés ou ayant subi une transformation notable.

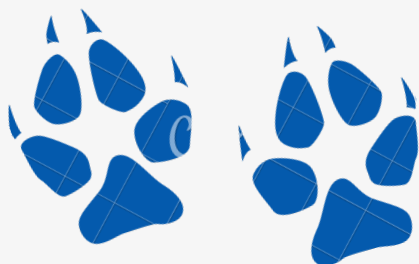
Le loup en Haute-Savoie

En Haute-Savoie, le loup est désormais présent dans la plupart des massifs (Chablais, Bornes, Aravis, Bauges, Giffre/Roc d'Enfer, Mont-Blanc), pour un effectif estimé à au moins 25 individus.

Le bilan départemental des constats de dommages sur les troupeaux domestiques en 2020 comptabilise 129 constats pour près de 370 victimes dont 102 constats liés au loup.

Le bilan 2020 est supérieur à celui de 2019 et il se situe au niveau d'une année forte. Les constats indemnisés de l'année se concentrent principalement sur la zone des Bornes-Glières et du Pays du Mont-Blanc.

A son arrivée, début septembre 2020, Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie s'est rendu sur un alpage à la rencontre d'éleveurs accompagné de l'ensemble des acteurs pour faire le point sur la situation de la prédation et la mise en œuvre des moyens de protection.



La direction départementale des territoires (DDT) accompagne les éleveurs pour prévenir les attaques de loup, par notamment l'intermédiaire d'un dispositif de subvention pour la protection des troupeaux visant à assurer le maintien de l'activité pastorale ovine et caprine malgré la contrainte croissante de la prédation. Ces aides concernent l'achat de parcs électrifiés et/ou de chiens de protection, la mise en place d'un gardiennage ou d'une surveillance renforcée, la réalisation d'un accompagnement technique ou d'une analyse de vulnérabilité. Ainsi, en 2020, 139 éleveurs ont sollicité une aide pour protéger leurs troupeaux contre le loup.

Le comité départemental « loup », présidé par le préfet, composé des services de l'État, de représentants des collectivités territoriales, de parlementaires concernés localement par la présence du loup, des représentants des professions agricoles, forestières ou du tourisme ainsi que des associations de chasseurs et environnementales s'est réuni deux fois en 2020. Cette instance d'information et de concertation dresse un bilan relatif à la présence du loup dans le département et permet un échange sur les orientations nationales et locales à mettre en œuvre pour faire diminuer le nombre de victimes. Lors du dernier comité, un plan d'action élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires a été présenté. Par l'activation de l'ensemble des leviers disponibles, il s'agit d'accompagner les éleveurs pour assurer la protection des troupeaux et limiter le nombre de victimes.



Point presse du préfet de la Haute-Savoie sur la gestion du loup dans le département au col de la Colombière

Relations avec les collectivités et soutien aux territoires

Renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires

Traditionnellement, la tenue des élections municipales et subséquemment des conseils communautaires génère une activité supplémentaire pour le **service des contrôles de légalité et budgétaire de la préfecture**. Cet exercice a été compliqué par le contexte de la crise sanitaire et les nombreux textes sur l'état d'urgence qui en ont résultés.

Parallèlement, ces élections nécessitent également la **recomposition de plusieurs commissions au plan régional ou départemental auxquelles appartiennent les élus municipaux** (conférence territoriale de l'action publique, commission départementale de coopération intercommunale, commissions consultatives professionnelles de la Fonction publique territoriale comme le CSFPT ou les CAP).

C'est le service qui a en charge l'instruction et la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs de recomposition.

A l'issue du processus électoral, le service est chargé du **contrôle de tous les actes d'installation des assemblées délibérantes et des exécutifs de toutes les collectivités locales du département** :

- élections du maire, du président, des adjoints ou des vices présidents ;
- délégations de l'assemblée à l'exécutif, de l'exécutif aux adjoints ou vice-présidents ;
- du régime indemnitaire de chaque élu ;
- de l'installation et élection des commissions municipales, notamment des commissions d'appel d'offre de la commande publique.

C'est donc environ **2800 actes qui doivent faire l'objet d'un examen exhaustif** puisqu'ils vont jaloner le fonctionnement et le cadre juridique d'intervention de la collectivité pour toute la mandature.

A cela s'est ajoutée la constitution d'une délégation spéciale (nomination et supervision de 3 personnes qualifiées chargées d'organiser les élections et de régler les affaires courantes) pour pallier à l'absence de candidatures dans une commune.



Adaptation au contexte sanitaire

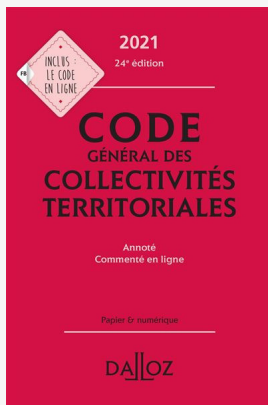
A compter du 23 mars 2020, **la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19** a considérablement modifié le contexte de l'installation des nouveaux conseils municipaux et par ordonnances successives, **a créé des règles particulières exorbitantes du droit commun pour leur fonctionnement** :

- en décalant les délais réglementaires pour l'adoption de certains documents (budgétaires notamment) ou la mise en œuvre de certaines procédures (délais de publicité de la commande publique) ;
- en assouplissant les conditions de tenue des réunions, en facilitant notamment la visio ou téléconférence ou en permettant l'accès à des grandes salles de réunion en dehors des mairies ;
- en simplifiant les règles relatives au quorum, au mécanisme des pouvoirs de vote entre élus.

En outre, le service a dû contrôler ou examiner en amont la légalité des arrêtés de police municipale (ouverture commerces, écoles, aires de jeux, équipements sportifs ...) voire participer à l'élaboration d'arrêtés préfectoraux spécifiques de restriction de la liberté d'aller et venir.

Enfin, il a servi de relais à certains dispositifs d'aide financière de l'État (fond aide solidarité FSE) entre la Région et les collectivités locales ou dans les dispositifs de soutien de type avances de trésorerie ou acompte de compensation budgétaire sur les pertes de recettes des communes.

Relations avec les collectivités et soutien aux territoires



Les services de la sous-préfecture de Bonneville ont été fortement impactés par l'organisation des élections municipales.

En effet, le dépôt des candidatures pour le 1er et le 2ème tour des élections s'est fait dans chacune des sous-préfectures. Avec 60 communes, la sous-préfecture de Bonneville a enregistré au premier tour 80 listes pour les communes de plus de 1000 habitants et environ 260 candidats pour les 19 communes de moins de 1000 habitants.

L'organisation du deuxième tour a été perturbée par la crise sanitaire. Ainsi, si certains candidats se sont enregistrés avant le confinement, la majorité est revenue au mois de mai.

Élections municipales

L'accompagnement des collectivités locales a été important durant toute l'année 2020 :

- pendant la période transitoire durant laquelle les exécutifs sortants étaient toujours en fonction, le temps que la situation sanitaire s'améliore ;
- au moment de l'installation des nouveaux maires et adjoints ;
- puis dans le cadre de la désignation des représentants au sein des commissions, des intercommunalités ou des syndicats.

En plus de 14 recours gracieux, de nombreux courriels ont été adressés sur des sujets aussi variés que les commissions (14), les délégations de compétence et de fonctions (16), les indemnités de fonction (67) ou l'installation des conseils (18). Toutes les observations formulées par mail ont été prises en compte et les actes modifiés, le cas échéant.

Le soutien financier aux collectivités

La crise sanitaire a conduit l'Etat à renforcer fortement son soutien financier aux collectivités locales en 2020 afin de les aider face aux difficultés financières qu'elles ont pu rencontrer et les inciter à engager rapidement de nouveaux projets d'investissement pour contribuer à la relance économique rapide en Haute-Savoie.

- Ainsi, les collectivités ayant subi des pertes de recettes ont pu bénéficier **d'avances de leurs dotations de fonctionnement et d'un mécanisme de garantie de compensation de leurs pertes de recettes fiscales et domaniales.**
- L'Etat a par ailleurs **participé à l'achat de masques à destination de la population** en accompagnant financièrement plus d'une centaine de collectivités à hauteur de 1,3 M€.
- Les dotations d'investissement ont été renforcées en 2020 grâce à la **création d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local de l'ordre de 6 M €** pour notre département pour les années 2020-2021. Ainsi, ce ne sont pas moins de 15,5 M€ de subventions qui ont pu être attribués en 2020 aux communes et à leurs groupements afin d'engager dans l'année **146 projets d'investissements** portant principalement sur la construction ou la rénovation de bâtiments publics et le développement de la mobilité douce. Ces projets contribueront à la relance immédiate du BTP et généreront un montant total d'investissements publics de plus de 100 millions dans les années à venir pour la Haute-Savoie.

Le saviez-vous ?

La Haute-Savoie, c'est :

- une superficie de 4 388 km²
- 279 communes
- 105 EPCI
- 3 communautés d'agglomération
- 18 communautés de communes
- 823 928 habitants
- 2 lacs alpins représentant 91 km littoral et 261 km² qui relèvent de la France
- 185 000 ha de forêt

Politique de la ville

Quelques chiffres

- 5 contrats de ville en Haute-Savoie
- 6 quartiers politique de la ville
- 11 800 habitants bénéficient d'actions politiques de la ville dans le département
- 485 000 € alloués au titre des crédits politiques de la ville pour les **actions spécifiques** sur les 6 quartiers prioritaires

Poursuite de la rénovation des quartiers

Trois des six quartiers prioritaires du département bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), programme suivi par la direction départementale des territoires. En 2020, la mise en œuvre des 3 conventions pluriannuelles de renouvellement urbain a été lancée.

✓ **Le quartier « les Iles » à Bonneville** : ce projet d'envergure s'élèvera à 56 M€ dont 9 M€ financés par l'ANRU.

✓ **Le quartier Perrier- Château Rouge - Livron à Annemasse** : ce quartier fait partie des 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU. C'est le seul quartier dans ce cas sur le département. Il a bénéficié du 1er programme de l'ANRU entre 2009 et 2018 qui a été clôturé en 2020. Le projet prévoit 80 M€ de travaux sur 10 ans dont 24,5 M€ de concours financiers de la part de l'ANRU.

✓ **Le quartier des Ewües à Cluses** : ce projet est de 33,7 M€ dont 4,2 M€ au titre de l'ANRU et 5,8 M€ au titre de l'ANAH. Ce financement de l'ANAH s'inscrit dans le cadre du plan national "initiative copropriétés".

En matière de politique de la ville, l'année 2020 a été marquée par une forte augmentation des crédits alloués avec 600 000 € et l'arrivée de nouveaux dispositifs visant à atténuer les effets de la crise sanitaire.

Les moyens ont donc augmenté de + de 50% avec l'aide aux départs en colonies de vacances "apprenantes" (313 000 €), le soutien aux plans quartiers d'été et quartiers solidaires.



Le dispositif "Vacances apprenantes" et les "Quartiers d'été"

Chaque été, ce sont 3 millions d'enfants, près d'un élève sur quatre, qui se voient privés de vacances.

Le dispositif « Vacances apprenantes » entend ainsi répondre à un double besoin : permettre à des enfants de profiter au mieux de la période estivale, et consolider leur socle de connaissances.

En outre, et à l'approche de la période estivale, le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de la Ville et du logement ont mis en place le plan « Quartiers d'été 2020 », qui est étroitement imbriqué avec le dispositif « Vacances apprenantes », et a pour but de renforcer le lien social tout en offrant de nouvelles opportunités aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Il s'agit alors, essentiellement, de permettre à des enfants, adolescents et jeunes adultes, contraints de rester dans leur environnement habituel, d'accéder à des activités sportives, culturelles et ludiques.

Le département compte 6 QPV (dans les villes d'Annemasse, Gaillard, Cluses, Thonon-les-Bains, Bonneville et Saint Julien en Genevois).

Dans ce cadre, le recrutement d'adultes-relais, chargés d'assurer le lien, dans les quartiers et au plus près des habitants, va être renforcé.



Présentation à la presse du plan « Quartiers d'été 2020 » et du dispositif « Vacances apprenantes »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

L'État au cœur des territoires

L'agence nationale de cohésion des territoires : une agence au service des collectivités et de leurs projets de territoire

Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a présidé **le 27 novembre 2020, le premier comité local de cohésion des territoires.**

Ce comité a pour vocation d'associer, aux côtés des services de l'État, des opérateurs partenaires de l'ANCT (Ademe, Anah, ANRU, CDC-Banque des Territoires, Cerema) et des acteurs locaux de l'ingénierie, les représentants de l'ensemble des collectivités territoriales (conseil départemental, EPCI et syndicats mixtes de SCoT) ainsi que les parlementaires du département.

Ce comité a **trois objectifs** :

- recenser les projets d'aménagement nécessitant un accompagnement sur mesure par l'ANCT en complément des ressources locales en ingénierie ;
- relayer les programmes et appels à projets de l'ANCT (Petites Villes de Demain, Action Coeur de Ville, Territoires d'Industrie, France Services...) et assurer leur suivi, en veillant aux dispositifs à mettre en oeuvre pour assurer leur pleine efficacité ;
- échanger sur les bonnes pratiques et identifier les points de blocage sur des problématiques à forts enjeux pour le département.

Le 27 novembre 2020 ont ainsi été retenus trois enjeux majeurs pour l'aménagement durable de nos territoires :

- comment concilier densité et qualité de l'aménagement urbain ?
- comment accélérer et faciliter les évolutions des zones d'activités et des zones commerciales ?
- comment intégrer la dimension climat, air, énergie dans les documents de planification et les processus d'aménagement ?

Ces trois sujets seront traités dans le cadre de groupes de travail associant les collectivités et les acteurs de l'aménagement et de la construction.

Le programme petites villes de demain

Il s'agit, en partant d'un **projet global de revitalisation à la main de chaque collectivité bénéficiaire**, de donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets et de conforter la fonction de centralité dynamique et attractif des petites villes appelées à bénéficier du dispositif.

- accélérer les transitions territoriales, notamment en terme d'écologie et de résilience ;
- palier aux difficultés incarnées par la conjugaison d'une difficulté d'accès aux services publics, de vacances commerciales en grand nombre et d'une consommation excessive de terres agricoles ;
- programme ambitieux appelé à s'adapter aux besoins et aux réalités concrètes des territoires.
- mobilisation de moyens conséquents (3 milliards d'euros pour les 6 prochaines années), qui résultent de la mobilisation de plusieurs partenaires nationaux (en particulier les ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la Banque des territoires, l'ANCT, le CEREMA et l'ANAH) et pourront être complétés par la mobilisation des collectivités partenaires du programme et par les crédits du plan de relance ;
- un lancement intervenant au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent ;
- trois piliers le structurent : un fort soutien en ingénierie (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises externes...), des mesures thématiques ciblées et la mise en réseau des villes retenues pour favoriser l'innovation et l'échange d'expériences.



19 villes de Haute-Savoie

(Alby-sur-Chéran, La Balme-de-Sillingy, Bonneville, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Cruseilles, Evian-les-Bains, Faverges-Seythenex, Fillière, Groisy, Marignier, Marnaz, La Roche-sur-Foron, Saint-Jeoire, Sallanches, Scionzier, Taninges, Thônes et Viuz-en-Sallaz) **sont appelées à bénéficier du programme Petites villes de demain, qui vise à conforter le rôle structurant de communes de moins de 20 000 habitants.**

Aménagement du territoire

Numérique et fracture territoriale

Suivi du plan France très haut débit

Lancé en 2013, le **plan France très haut débit doit permettre de couvrir l'intégralité du territoire français en très haut débit d'ici 2022**. Il s'agit de garantir à tous les citoyens, un accès à un internet performant dans les logements, entreprises et administrations.



En Haute-Savoie, les moyens budgétaires mobilisés par l'Etat en soutien aux réseaux d'initiative publics ont déjà engagé plus de 30 millions d'euros et le suivi du déploiement de la fibre fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'Etat. Une réunion avec les différents opérateurs en charge de ces déploiements (Orange, Syane, communauté de communes Faucigny-Glières, communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc et commune de Sallanches) s'est tenue sous la présidence du représentant de l'Etat dans le département le 27 novembre 2020. Elle a permis de faire un point sur l'état d'avancement des travaux, d'évoquer les difficultés rencontrées (ex : chantiers interrompus en raison de la crise sanitaire) et de mettre en place un suivi désormais plus régulier des opérations menées par les différents opérateurs.

Amélioration de la couverture mobile

En parallèle des autres engagements (exemple : généralisation de la 4 G sur l'ensemble du réseau mobile...) contenus dans l'accord visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles, l'équipe-projet départementale en charge du suivi du dispositif de couverture ciblée (cf. : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/mobile/couverture-ciblee>), composée notamment de représentants de l'État, du conseil départemental, de l'association des maires de Haute-Savoie et du SYANE, a permis en 2020 d'identifier un certain nombre de zones prioritaires situées sur les communes de:

- Faverges-Seythenex
- Droisy
- Bozé/Onnion/Villard
- Le Petit-Bornand-les-Glières
- Dingy-Saint-Clair
- Megève
- Fillière
- Moye
- Esser-Romand/Saint-Jean-d'Aulps
- Seyssel

Elles ont fait l'objet des arrêtés ministériels du 27 mai, 21 août et 17 décembre 2020.



Site de couverture 4G multi-opérateurs de Thônes Montremont

En sortant de l'isolement les habitants de ces territoires et en leur offrant une couverture mobile de qualité devenue aujourd'hui indispensable, **cette équipe-projet participe donc à la lutte contre la fracture territoriale**. En fonction du quota attribué chaque année au département et sur la base de critères de priorité partagés, elle s'efforce, année après année, de résorber progressivement le nombre des zones blanches (aucun signal) ou grises (zones où un ou plusieurs opérateurs ne sont pas présents).

Les communes précédemment citées devraient donc voir leur couverture mobile s'améliorer au plus tard à la fin de l'année 2023.

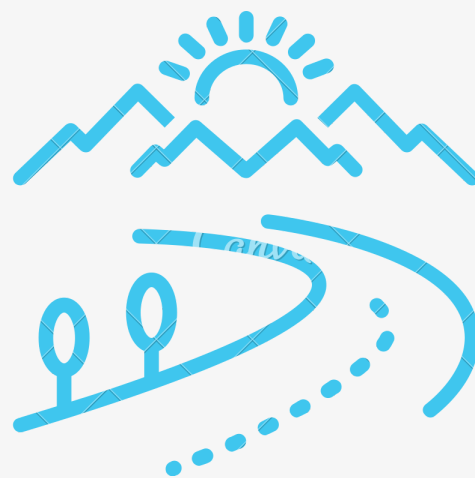
Aménagement du territoire

Les grands projets d'aménagement du territoire

Liaison autoroutière à 2x2 voies entre Machilly et Thonon-les-Bains

Le décret déclarant d'utilité publique le projet a été signé le 24 décembre 2019 et suivi en février 2021 de l'appel à mise en concession par le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des transports.

Dans le but de limiter l'impact environnemental et de préserver les terres agricoles, la direction départementale des territoires (DDT) anime, sous la présidence du préfet, le groupe de travail « environnement-agriculture ». Ce groupe de travail a été mis en place à l'issue de la concertation publique en 2016. Il réunit acteurs du monde agricole et associations protectrices de l'environnement dans le but de minimiser les effets directs et indirects de la future infrastructure autoroutière sur les terres agricoles et les espaces naturels. En cela, ce groupe de travail s'inscrit dans la démarche Éviter-Réduire-Compenser afin d'en faire un projet exemplaire à même de concilier les enjeux de déplacement, de sécurité routière et de préservation des ressources agricoles et naturelles.



Modernisation du réseau ferré

La DDT en lien avec la DREAL assure le suivi des programmes vallée de l'Arve et Aix-les-Bains/Annecy.

Le projet d'Opération Grand Site de France de Sixt-fer-à-Cheval

L'objectif de l'OGS est de permettre au plus grand nombre de découvrir des paysages reconnus à juste titre comme patrimoine commun de la nation. **L'opération doit permettre à terme de solliciter le label Grand Site de France, qui n'a été décerné qu'à une vingtaine d'opérations en France : c'est donc une étape ambitieuse.**

Le territoire, qui couvre non seulement la commune mais plus largement la communauté de communes Montagne du Giffre et l'ensemble du Grand massif, du désert de Platé de Sixt-Fer-à-Cheval, s'est ainsi engagé dans une démarche de valorisation de ses paysages exceptionnels de forte notoriété, afin de garantir sur le long terme la préservation des lieux.

Si la démarche initiale a débuté en 1993, ce n'est qu'à partir de l'année 2018 que le projet a été relancé. Auprès la création d'un syndicat mixte à l'initiative de la commune et du conseil départemental, et au terme de deux années d'étude, un schéma directeur pour l'aménagement et l'interprétation de l'ensemble du territoire a été élaboré de façon concertée.



Site de Sixt-Fer-à-Cheval

Véritable vision stratégique, le document a été approuvé lors du comité de pilotage du 15 décembre 2020, en présence du préfet, des élus du territoire et du monde associatif.

Dans chacune des étapes de la procédure de labellisation, l'État accompagnera les porteurs du projet pour qu'ils puissent démontrer leur capacité à travailler ensemble et à s'organiser collectivement de façon exemplaire.

Site du Montenvers

Après presque une dizaine d'années d'échanges et de négociations entre la commune de Chamonix, la compagnie du Mont-Blanc et les services de l'État, le dossier relatif à l'aménagement du Montenvers et à l'accès à la mer de glace a connu des avancées significatives en 2020. Suite à la quatrième visite d'un inspecteur général du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) fin 2019, les grands principes d'aménagement ont pu être posés par le porteur de projet, et présentés en commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS) le 1er Juillet. Cette dernière, après débats, a émis un avis favorable à l'unanimité, assorti des recommandations proposées par l'inspecteur des sites et l'architecte des bâtiments de France. La CDNPS a notamment salué la concertation exemplaire qui s'est tenue depuis plusieurs années ainsi que la qualité du projet présenté. Ce projet a par la suite été présenté devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) le 1er octobre 2020. Là encore, le travail présenté a fait l'objet, après débat, d'un avis favorable sur les principes d'aménagements retenus.

Vue projetée de la terrasse du glaciarium de la passerelle, et du restaurant

Ces étapes de validation, cruciales pour ce projet d'ampleur, permettent d'envisager des dépôts de permis pour les bâtiments et la remontée mécanique dès 2021, et lancer ainsi rapidement les premières réalisations sur ce site emblématique et très touristique de la vallée de Chamonix.

Les prochaines années verront donc un Montenvers transformé, avec la présence d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat, et un nouvel accès à la mer de glace, mieux intégrés paysagèrement et respectant les principes de parcimonie, de sobriété et de réversibilité exigés en site classé. Rappelons qu'une partie du projet est d'ores et déjà réalisé, notamment la réhabilitation des hôtels du Montenvers (où le chef de l'Etat a passé la nuit lors de sa venue le 13 février 2020) ou la rénovation de la gare d'arrivée du train.



Le Tramway du Mont-Blanc

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (attribuée à la Compagnie du Mont Blanc en 2020), le Conseil Départemental a lancé des réflexions autour de l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc (TMB).

Outre les questions de cadencement, d'exploitation et de modernisation, il est envisagé notamment une prolongation de la voie (sur 300 mètres environ) sur la partie sommitale, et la construction d'un nouveau terminus au Nid d'Aigle. Le TMB étant l'un des équipements-phare du massif du Mont-Blanc, intimement lié à la voie normale d'accès au sommet, et les paysages particulièrement spectaculaires à son terminus, M. le Préfet a sollicité un appui du CGEDD afin de guider les porteurs de projet dans leurs choix techniques et architecturaux. Après une visite technique à l'été, un inspecteur général du CGEDD s'est rendu sur place le 14 septembre 2020, et a pu rencontrer les élus et bien appréhender les enjeux.

Un certain nombre de recommandations ont par la suite été écrites dans son rapport, transmis au Conseil Départemental en toute fin d'année

afin d'alimenter le projet et s'assurer qu'il reste compatible avec la préservation des paysages, protégés par le site classé, mais aussi avec la maîtrise de la fréquentation sur cette zone particulièrement sensible (par ailleurs désormais encadrée par l'APHN).

Les discussions se poursuivront en 2021 entre le porteur de projet, le délégataire et les services de l'Etat afin d'aboutir à un consensus qui satisfasse les ambitions du département, tout en restant compatible avec la préservation de ces lieux exceptionnels.



Arrivée actuelle du TMB

Aménagement du territoire

Les déclarations d'utilité publique (DUP)

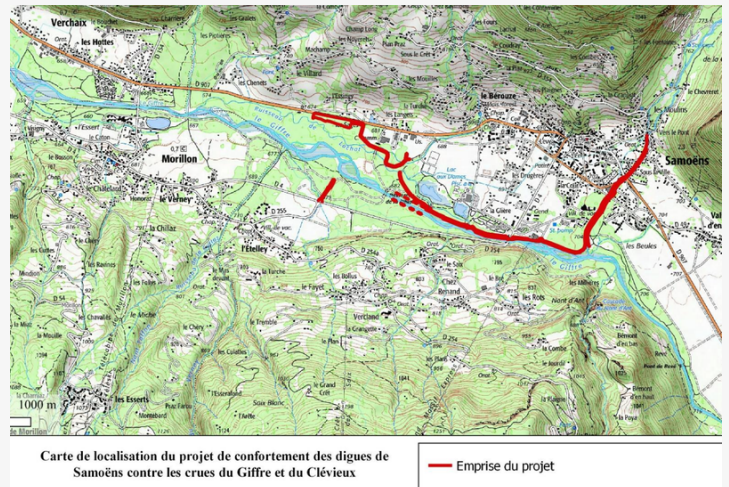
C'est la cellule « affaires foncières » à la préfecture qui suit l'ensemble des dossiers de déclaration d'utilité publique sur le département. Ces projets peuvent être des projets d'aménagement (établissements scolaires, système d'endiguement, tri des déchets par exemple), des projets de création ou d'évolution de voirie, ou encore des servitudes d'utilité publique (piste de ski, canalisation eaux usées).

La cellule assure l'instruction des dossiers portés par les collectivités puis l'ouverture de l'enquête publique qui permettra aux participants de formuler leurs observations sur le projet, et enfin de préparer la déclaration d'utilité publique du projet, prononcée par arrêté préfectoral. Ces procédures sont des opérations complexes, dont le suivi en préfecture, de la réception du dossier à la déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral, s'échelonne en moyenne sur 1 an, de nombreux projets étant suivis sur plusieurs années.

Quelques chiffres

- 5 ouvertures d'enquêtes et 8 nouveaux dossiers pour des projets d'aménagement
- 7 ouvertures d'enquêtes et 12 nouveaux dossiers pour des projets de voirie
- 4 ouvertures d'enquêtes et 4 nouveaux dossiers pour des servitudes de pistes de ski ou de canalisation eaux usées

Le nombre de dossiers reçus est en augmentation, ce qui atteste d'une **forte politique de développement du département, notamment pour les projets de voirie**. Ainsi, au total et malgré le ralentissement de l'activité des collectivités porteuses dû à la crise sanitaire, 24 nouveaux dossiers ont été réceptionnés, auxquels s'ajoutent les dossiers déjà en cours, les contentieux, et des procédures annexes telles que les occupations temporaires de terrains (généralement dans le cadre de la réalisation des travaux) et autorisations de pénétrer sur les propriétés privées.



Système d'endiguement Giffre et Clévieux, porté par le SM3A afin de conforter les digues existantes contre le risque de crues à SAMOËNS.



Zone d'Aménagement concerté (ZAC) n°3 de la Semine, portée par la Communauté de communes Usses et Rhône.

Aménagement du territoire

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine



Travaux de rénovation de l'abbaye de Sixt-Fer à Cheval

Suivi de travaux d'entretien sur les monuments historiques classés ou inscrits en autonomie ou comme relais local de la DRAC pour les crédits d'investissement et conseil aux propriétaires sur des demandes de protection de patrimoine.

Exemples d'intervention sur le patrimoine protégé non Etat : à Bonneville, au château, restauration du bâtiment des Prisons et de la cour seigneuriale ou encore à Sixt-Fer à Cheval, à l'abbaye, travaux d'urgence au presbytère.

L'UDAP de Savoie et de Haute-Savoie ont été fusionnées en 2016 lors du regroupement régional aboutissant à créer une DRAC Auvergne - Rhône-Alpes qui compte maintenant 11 unités départementales pour 12 départements.

Ce sont 11 agents installés sur 2 sites : 6 à Chambéry et 5 à Annecy.

Quelques chiffres

- 67.995€ de subventions pour travaux sur des monuments historiques non Etat en 2020
- 18 opérations d'entretien
- 56 autorisations de travaux sur monuments classés
- 23 permis sur monuments inscrits
- 7 dossiers d'études en espaces protégés
- 6364 avis d'autorisation d'urbanisme émis dont 647 défavorables
- 78 dossiers traités au titre des chalets d'alpage

Missions

Urbanisme

- **Espaces protégés** (augmentation du nombre de dossiers d'autorisations traités, malgré la pandémie, en espaces protégés, en proie à une forme de renouvellement urbain généralisé périphérique au centre direct avec de nombreuses démolitions pour création de surfaces nouvelles notamment de logements nuisant souvent à l'identité sectorielle voire locale)

- hausse du nombre d'opérations de ravalement intégrant systématiquement le traitement de façade par de l'isolation par l'extérieur: l'UDAP veille à la prise en compte des caractéristiques du bâti ancien y compris sur du patrimoine appartenant aux collectivités ;
- pression foncière autour des 3 lacs alpins conduisant à beaucoup de demandes de travaux en site inscrit (rives protégées des lacs) suite aux périodes caniculaires redondantes.

- **Urbanisme réglementaire et opérationnel** (forte croissance sur les 2 départements).

Le service prend le temps de rencontrer les porteurs de projets souvent publics avec pour but:

- l'information sur les servitudes administratives associées aux incidences en matière de projet ;
- la veille sur la qualité architecturale et urbaine au travers des dossiers pour une approche des sujets le plus en amont possible ;
- l'expertise architecturale et patrimoniale en fonction des enjeux de territoire par le prisme du paysage et de l'environnement bâti.

Instruction technique, subventions et labels pour le patrimoine non protégé.

Exemple d'interventions : à Evian les Bains, au casino, réhabilitation des espaces adjacents au théâtre MH ou encore à Sallanches, au Château des Rubins, réhabilitation et oratoire (jadis privé) au sein du bâtiment.

Dossiers urbanisme principaux

- Annecy : pistes cyclables sur le Thiou et le Vassé
- Contamine sur Arve : grande Maison (conseil régional)
- Flaine : ascenseur valléen et requalification paysagère des pistes
- La Roche sur Foron : reconversion du site de l'ancien hôpital Andrevetan (nouvelle étude en cours)
- Rumilly : îlots rue Montpelaz / rue des Tours (programme «Action cœur de ville»)
- Samoëns : villa Majestic (évolution du programme immobilier avec préservation de la villa)
- Sixt : opération grand site (OGS) avec une aire de stationnement du Lignon

Vivre ensemble et solidarité

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



La contractualisation État - Département

Cette coopération s'est notamment traduite par la convention entre l'État et le Département signée en 2019, engagés ensemble sur une trajectoire de progrès visant notamment à améliorer l'accompagnement vers le retour à l'emploi, proposer un premier accueil inconditionnel, prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, renforcer le dispositif des maraudes professionnelles, accompagner les jeunes « invisibles »...

Le soutien financier de l'État pour 2020 a été d'un montant de 514 000 € (idem pour le Département).



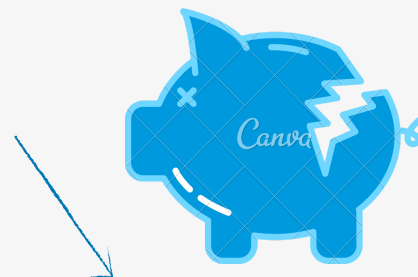
Engagée en septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis plus de deux ans en Haute-Savoie autour des deux piliers fondamentaux : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi.



Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de la Haute-Savoie (projet porté par le Département)

Lancement de l'expérimentation : mise en œuvre d'actions novatrices permettant de renforcer l'offre de service destinée en premier lieu aux allocataires du RSA et proposer de nouvelles formes de coopération intégrée entre acteurs.

Arrêté de création du GIP par les membres : Etat, Département, collectivités territoriales, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole, Missions Locales Jeunes, Protection Judiciaire de la Jeunesse pour un fonctionnement opérationnel au 01/02/2021.



Points Conseil Budget

Déploiement définitif du dispositif en Haute-Savoie avec la **labellisation pour 3 ans de deux nouveaux PCB (bassins d'Annemasse et de Bonneville) en plus de celui d'Annecy.**

Leur mission : prévenir les situations de surendettement et de malendettement ; renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers.

Vivre ensemble et solidarité

L'accès au logement et à l'hébergement

Quelques chiffres

- En 2020, **2050 recours logement et hébergement reçus par le secrétariat de la commission (2394 en 2019)**.
- 2 016 recours logement et hébergement examinés en COMED.
- 740 ménages reconnus prioritaires pour le logement (728 en 2019) et 78 ménages pour l'hébergement (132 en 2019).
- **La Haute-Savoie reste le second département de la région AURA, après le Rhône, en terme de volume de recours reçus et traités.**
- 317 bénéficiaires du dispositif DALO ont été relogés sur le contingent préfectoral en 2020 (307 en 2019) et 183 par l'ensemble des autres réservataires. **Soit un total de 500 ménages DALO relogés (465 en 2019)**.



Le DALO bénéficie aux ménages qui ne peuvent pas se loger par leurs propres moyens de façon décente et autonome. Les demandes sont étudiées par la commission DALO.

La prévention des expulsions locatives

En 2020, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives a été réunie à 7 reprises, pour examiner **27 situations de ménages menacés d'expulsion** et rendre des avis et recommandations visant à concourir au maintien dans les lieux, ou au relogement des personnes concernées.



Le relogement des ménages reconnus DALO reste à un niveau élevé dans le département. On peut noter la mobilisation des autres réservataires qui ne cesse de croître. En effet, pour mémoire, le relogement des DALO était assuré par le contingent à hauteur de 76% en 2018, 65% en 2019 contre 63% en 2020.

L'accompagnement de la réforme des attributions de logement social

Les services de l'Etat (DDCS) accompagnent les 8 EPCI dans la mise en place de la réforme des attributions de logement social. Les évolutions élaborées par les intercommunalités, en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement social, doivent tendre vers une plus grande transparence dans les modalités d'attribution, et garantir une plus grande mixité sociale sur le territoire.

2020, la construction de logements sociaux s'est poursuivie

En Haute-Savoie, en 2020, malgré la crise sanitaire et la période de confinement mise en place par le Gouvernement du 17 mars au 11 mai pendant laquelle les entreprises du BTP étaient à l'arrêt, la production de logements locatifs sociaux reste à un niveau élevé. **Ainsi, en 2020, l'État a agréé 2 526 logements locatifs sociaux** (2 812 en 2019 et 2 220 en 2018) dont 1 029 destinés aux ménages les plus modestes. **83,1 % des opérations financées sont situées sur les zones les plus tendues du département.**

Au 1er novembre 2020, le nombre de ménages demandeurs de logements locatifs sociaux en Haute-Savoie s'élevait à 25101 (-2.2 % sur les 12 derniers mois).

En Haute-Savoie, la poursuite d'une mobilisation forte et coordonnée des acteurs du logement est nécessaire pour répondre aux besoins des ménages et des territoires et notamment des ménages modestes.

habitat
solidarité
cohésion
vivre
ensemble
sociale
logement social
anciens

Vivre ensemble et solidarité

La veille sociale et l'hébergement

Budget global de 25 213 133 € en augmentation de 15 % par rapport à 2019

Adaptation des dispositifs de veille sociale face à la crise sanitaire Covid-19

Le plan hiver 2019/2020 s'est prolongé au-delà du 31 mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire: **au démarrage de la nouvelle période hivernale 2020/2021 se sont rajoutés un peu plus de 240 places supplémentaires aux 101 déjà ouvertes.**

Une augmentation du parc d'hébergement d'urgence pérenne (hors places CHRS) avec 40 nouvelles places supplémentaire en 2020 passant de 294 places à 334.



En mars 2020, le confinement a eu des conséquences directes sur les populations précaires et particulièrement les personnes sans abri. Ce contexte sans précédent a conduit la DDCS à adapter, dans l'urgence, les dispositifs de veille sociale aux contraintes de la crise sanitaire. Certains dispositifs perdurent en 2021.



Création du Centre d'Hébergement Spécialisé (CHS) et de la Cellule Territoriale d'Appui à l'isolement (CTAI)

Un CHS permet l'accueil des personnes malades non graves de la Covid-19, sans hébergement ou pour lesquelles le caractère collectif de leur hébergement nécessite l'isolement sur un site dédié. **La Haute-Savoie a été le premier département de la région à ouvrir ce type de structure grâce à la mise à disposition des locaux et du personnel du Centre Thérapeutique Résidentiel du Thianty à Alex, géré par l'association Oppélia.** Ouverture dès le 27 mars de 14 places - 5 patients accueillis dès le premier jour. Ce CHS est resté ouvert jusqu'au 1er mai avant une reprise de l'activité initiale du CTR.

A partir de juin, le CHS a été transféré au centre de vacances de l'association « la Ruche » à Manigod - 46 places gérées par la Croix Rouge Française - Les personnes étaient alors installées dans des chambres individuelles et permettant l'accueil de familles. Fin juin le centre de la Ruche aura un double agrément CHS/CTAI afin d'accueillir tout public, testé positif à la Covid-19 et dont l'isolement dans un lieu dédié est nécessaire.

Sur l'année 2020 : **150 personnes ont été accueillies au centre de la Ruche (dont 138 sur la partie CHS) : 94 adultes isolés – 56 personnes en famille.** Cette structure reste ouverte sur l'année 2021 et gère, depuis mi-décembre 2020, **la plateforme d'appels téléphonique d'appui à l'isolement.**



Centre d'hébergement La Ruche à Manigod.

Ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires

Constats dès les premiers jours du confinement

- les accueils de jours fonctionnent de manière dégradée ;
- les maraudes sont limitées en nombre ;
- la plateforme 115 et les centres d'hébergement d'urgence sont saturés ;
- les SDF sont devenus les principaux occupants de la rue.



Afin de respecter les règles du confinement et l'obligation de mise à l'abri, la DDCS a mené dans l'urgence les actions suivantes : **2 sites ont été ouverts sur le département :**

- Annecy : 48 places ouvertes dès le 25 mars et jusqu'au 25 mai sur réquisition par le Préfet de l'internat du lycée Sommellier - gestion par la Croix Rouge Française. Au total sur la période, 123 personnes, principalement des hommes isolés, ont été mises à l'abri.
- Annemasse : 20 places installées au centre aéré de la Bergue (Cranves Sales) mis à disposition par la FOL ; gestion par Annemasse Agglo. Ouverture de mi-avril à fin mai.

Tous les centres d'hébergement d'urgence ont étendu leur ouverture 24H/24H et organisé le confinement des personnes hébergées.

Renforcement de l'aide alimentaire : augmentation du budget de + de 400% par rapport à 2019

Dès les premiers jours du confinement, nous constatons une **augmentation alarmante du nombre de personnes en demande d'aide alimentaire avec un nombre de bénéficiaires multiplié par 7 pour certaines associations.** Malgré une augmentation des dons, les stocks de produits alimentaires sont insuffisants pour faire face à la demande.

L'État a rapidement réagi à ces constats également faits au niveau national et a missionné les DDCS pour :

- **Organiser au niveau départemental la distribution de chèques service** destinés aux personnes sans domicile, sans ressources et n'ayant pas accès à une offre d'aide alimentaire, à un service de restauration et aux produits de première nécessité. Les associations d'aide alimentaire, les maraudes, les accueils de jour: **au total 8 prestataires ont assuré la distribution de 4 567 chèquiers pour un montant total de 337 785€.**
- **Répartir des crédits afin d'aider les associations d'aide alimentaire à faire face aux surcoûts liés à la crise sanitaire.** Au total presque **200 000 € ont été répartis vers 6 prestataires différents.**

L'impact de la crise sanitaire sur l'aide alimentaire s'est prolongé sur toute l'année 2020 avec une demande toujours importante en fin d'année.

Vivre ensemble et solidarité

Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

Dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, les services de la DDT ont procédé, au cours de l'année 2020, à la **réalisation des bilans triennaux SRU**, au titre de la période 2017-2019.

Ces bilans concernaient **29 communes du département tenues de disposer d'un minimum de 20 % ou 25 % de logements sociaux** (selon la tension constatée en matière de logement social), parmi les résidences principales, et n'ayant pas atteint ce seuil légal au 1er janvier 2019.

Des commissions départementales SRU, chargées d'examiner l'état de réalisation des logements sociaux, se sont réunies, sous l'autorité du préfet et des sous-préfets, sur la période du 18 au 25 septembre 2020, avec les 13 communes qui n'avaient pas atteint leurs objectifs quantitatifs et qualitatifs.

De nouveaux objectifs de réalisation de logements sociaux ont été notifiés aux 29 communes déficitaires du département, pour la période 2020-2022.

Intégration des publics migrants

Les squats et bidonvilles des publics migrants intra européens

Les publics demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale dont les réfugiés

- Continuité des ateliers sociolinguistiques durant la crise sanitaire par la validation d'un protocole de suivi.
- Veille/alerte des opérateurs des dispositifs dédiés sur les consignes sanitaires traduites en plusieurs langues pour la prévention des risques liés à la covid et le soutien des équipes accompagnantes.

Renforcement de la coordination des acteurs du territoire (association en charge de l'accompagnement des ménages vivants/sortants des bidonvilles, collectivités territoriales et les sous-préfectures) pour s'assurer de l'installation effective de l'eau potable, des sanitaires, de la distribution de l'aide alimentaire et du suivi de la scolarisation pour les ménages vivants en squats en l'application des directives sanitaires en vue de prévenir la propagation de la covid.

Politiques solidaires, de jeunesse et de sports

Concernant les politiques solidaires, le suivi des pupilles de l'État a été fortement impacté du fait des reports des décisions des conseils de famille pendant la période du 1er confinement. Chez certains enfants, la situation sanitaire a généré et renforcé des problématiques qui ont été souvent traitées en urgence par le service (tensions, rapatriements, remise en cause de projet d'orientation...).

En sortie de confinement, **6 nouveaux mandataires individuels à la protection des majeurs ont pu être habilités et exercent aujourd'hui en Haute Savoie.**

Dans le domaine des accueils collectifs de mineurs, les services ont été mobilisés pour:

- **faire connaître et appliquer les mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID:** demande d'appui des organisateurs d'accueils pour prendre en charge les enfants des personnels mobilisés (force de l'ordre, personnels médicaux...);
- **gérer les fonds d'aides aux accueils de loisirs et aux organisateurs de colos apprenantes.** L'année 2020 a fortement impacté les organisateurs de séjours de vacances qui ont été autorisés à fonctionner en février et lors des vacances d'été. Le conseil départemental a par ailleurs été soutenu afin de permettre à des jeunes suivis par l'ASE de partir en "colos apprenantes".



Dans le champ du sport, l'année 2020 a aussi été marquée par:

- l'accompagnement des mesures réglementaires visant la lutte contre la propagation du COVID 19. La DDCS a contribué, aux côtés des autres services de l'État, à fournir des éléments de réponse aux usagers, aux exploitants, aux éducateurs sportifs et aux organisateurs de manifestations sportives ;
- le soutien aux clubs, aux comités départementaux au travers des moyens renforcés de l'agence nationale du sport a été également une priorité. L'emploi sportif et le soutien aux clubs en difficulté du fait des pertes d'adhésions et de licence ont notamment été visés.

Droits des femmes et égalité

Poursuite des mesures dans le cadre du Grenelle des Violences Conjugales

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales suite à l'augmentation du nombre de situations notamment pendant les confinements a été renforcée :

- 68 places supplémentaires d'hébergement d'urgence ponctuellement mobilisées ;
- **Astreinte 24h/24h pendant les confinements par l'association référente Espace Femmes ;**
- Augmentation du nombre des Téléphones Grave Danger (17 au total pour les 3 tribunaux judiciaires) ;
- Renforcement en cours des postes d'intervenants sociaux en police-gendarmerie (ISPG) ;

- Augmentation des subventions accordées à l'association Espace Femmes ;
- Attribution du premier bracelet anti-rapprochement ;
- Renforcement du dispositif "bons taxi" à l'attention des forces de l'ordre pour la mise en sécurité des femmes victimes ;
- Intervention dans 10 classes d'établissements scolaires sur la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- Renforcement de la permanence téléphonique relais du 3919.



mémoire et solidarité

Solidarité intergénérationnelle

Le service départemental de l'ONACVG a poursuivi et intensifié son action sociale tout au long de l'année, en veillant à détecter les situations difficiles.

- Au total, le service a versé **99 433 euros aux ressortissants en situation de précarité ;**
- Dès le 20 mars, un **suivi téléphonique des ressortissants fragiles** (isolement, handicap, veuvage etc.) **ou signalés par les associations, a été mis en place.** Ce système a perduré au-delà du premier confinement et a été remis en place lors du deuxième. **Au total, 800 appels téléphoniques ont permis de conserver un lien avec environ 180 ressortissants ;**

- Une procédure exceptionnelle d'aide d'urgence a été mise en place avec l'envoi de chèques services pour les personnes en difficulté. **10500 € ont ainsi été distribués.** Pour faciliter les démarches des familles ayant perdu un proche, la procédure d'aide pour les frais d'obsèques d'un ancien combattant a été simplifiée ;
- En 2020, **le service a accompagné quatre pupilles de la nation mineurs et a versé 10 190 € d'aides aux familles.**

Le logement des saisonniers

Pour répondre aux besoins en logement saisonnier, les communes ou EPCI touristiques ont obligation, depuis **la loi dite "Montagne acte 2", de signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.** En 2020, l'analyse des projets de convention et la poursuite de l'accompagnement des communes ont permis la signature de conventions concernant **31 des 49 communes touristiques haut-savoyardes** visées par cette disposition. Par ailleurs, 8 nouvelles communes ont présenté des projets de convention en cours de finalisation.



Signature des 10 premières conventions pour le logement des travailleurs saisonniers

Vivre ensemble et solidarité

Malgré le contexte sanitaire très compliqué de l'année 2020, le BRCE a organisé toutes les cérémonies patriotiques nationales, dans des conditions sanitaires strictes (16) dont la cérémonie de la fête nationale du 14 juillet dans un format inédit: prise d'armes dans le jardin de la préfecture.

Mémoire et cérémonies nationales

Victimes du terrorisme

Le 11 mars, la première cérémonie d'hommage aux victimes d'actes de terrorisme a pu avoir lieu. Elle s'est tenue en Préfecture, en présence de Monsieur le Préfet et de quatre victimes. Une classe musicale était présente et a rendu un bel hommage à travers trois chants. Cette cérémonie émouvante a notamment permis à deux invités d'être décorés de la médaille de reconnaissance des victimes du terrorisme. Enfin et surtout, elle fut l'occasion, pour plusieurs d'entre elles, de se rencontrer et de dialoguer.

Mémoire

L'activité mémorielle a été bouleversée en 2020. Les commémorations ont été fortement perturbées du fait du contexte sanitaire. Les restrictions ont imposé la fermeture au public et la limitation des participants. Malgré toutes ces contraintes, difficiles pour les anciens combattants, familles et bénévoles, **11 des 12 journées nationales ont pu être commémorées grâce à l'organisation par le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).**

Dans le cadre de la **journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France**, une cérémonie au monument aux morts a eu lieu à Annecy, dans un format restreint.



Première cérémonie emblématique de 2020, la journée nationale de la Résistance s'est déroulée au sein de la Nécropole nationale de Morette (unique nécropole du département et inscrite à l'inventaire des monuments historiques) le 27 mai 2020.

75 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle fut l'occasion de rendre un hommage solennel à tous les résistants hauts-savoyards.

Le saviez-vous ?

On recense **76 associations patriotiques actives en Haute-Savoie**. Elles sont regroupées en 3 catégories : anciens combattants et victimes de guerre, entretien et transmission de la mémoire, lien armée nation.



Connaissez-vous l'école des jeunes portedrapeaux?

Initiative interministérielle portée par l'ONACVG, la délégation militaire départementale (DMD 74) et l'Education nationale, l'école est entrée dans sa phase test. **Deux collèves, les Allobroges à La Roche sur Foron, et Geneviève Anthonioz de Gaule à Cluses, ont participé au lancement de cette structure qui propose une initiation à la fonction de portedrapeaux à tous les jeunes volontaires de la 3ème à la terminale. L'école sera officiellement lancée dans tout le département en 2021.**



Réuni en session extraordinaire, la commission Mémoire a décerné 29 diplômes d'honneur de portedrapeaux. Le plus jeune portedrapeau est âgé de 23 ans, le doyen de 88 ans, pour respectivement 5 et 26 ans de service.



La réorganisation des finances publiques

Suite à une concertation approfondie par la Direction des Finances publiques entre mi-2019 et mi-2020 en interne et avec les élus locaux dans la perspective de la réorganisation de son réseau à l'horizon 2023, le second semestre 2020 a été employé notamment à la préparation des premières opérations du secteur public local au 1er janvier 2021 pour St Jeoire, Frangy, Abondance et St Jean d'Aulps.

L'objectif est double:

- **développer la présence des finances publiques dans les territoires pour répondre aux besoins des usagers qui ont des difficultés avec le numérique** et qui sont éloignés des services publics, en privilégiant l'accueil sur rendez-vous ou les permanences ponctuelles (la DDFiP de la Haute-Savoie est partenaire du réseau des 8 premiers sites France Services où une première réponse est fournie à l'utilisateur avant une éventuelle mise en relation avec un agent de la DDFiP en temps réel ou en différé)
- **renforcer le conseil aux collectivités** : les services dédiés à la gestion comptable des collectivités locales seront regroupés pour plus d'efficacité (après Annecy en 2019, les SGC de Bonneville, Rumilly et Thonon sont mis en place au 1/01/2021). En parallèle, des conseillers seront implantés auprès des décideurs locaux (CDL), soit déjà 4 CDL au 1/01/2021 sur les 12 CDL en cible.



Le dispositif France services

Avec un fort soutien du conseil départemental et en association avec les grands partenaires du dispositif que sont la CPAM, la CAF, la CARSAT, la MSA, Pôle emploi, le groupe La Poste et les services de la préfecture, des finances publiques et de la justice, **8 sites France services ont été labellisés en 2020 en Haute-Savoie.**

Ces structures à taille humaine permettent à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder à de nombreux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, qui orientent l'utilisateur vers le bon interlocuteur, lui permettent d'obtenir des informations sur les droits et les prestations auxquels il peut prétendre, l'accompagnent pour une démarche en ligne ou pour l'utilisation d'internet, lui donnent accès à du matériel informatique, l'assistent dans ses démarches administratives, pour la constitution notamment de ses dossiers et le mettent en relation avec un organisme partenaire, pour la prise de rendez-vous et bientôt pour un entretien en visioconférence.

Coordonnées des 8 France services haut-savoyardes :

- Bonneville 100 rue Paul-Verlaine 74130 Bonneville 04.50.97.29.50 contact@faucignymontblanc.com
- Chamonix-Mont-Blanc 94 promenade du Fori 74400 Chamonix-Mont-Blanc 04.50.53.12.24 fs.chamonix@faucignymontblanc.com
- Cluses 17, rue Raymond Poincaré 74300 Cluses 04.50.96.60.12 mvcluses@orange.fr
- Fillière Au bourg 74570 Thorens-Glières 04.50.24.71.62 msap.thorens-glieres@laposte.fr
- Gaillard 159 rue de Genève 74240 Gaillard 04.50.92.06.74 alm@gaillard.fr
- Montriond 44 route de Morzine 74110 Montriond 04.50.80.48.05 franceservices@hautchablais.fr
- Sallanches 109 rue Justin 74700 Sallanches 04.50.18.31.39 contact@faucignymontblanc.com
- Verchaix 1, rue du champ de la poste 74440 Verchaix 09.53.79.51.57 seppe@faucignymontblanc.com

En 2021, le déploiement de nouvelles structures France services devrait intervenir, afin de mieux mailler le territoire départemental.

Relations avec les usagers

Le paiement de proximité

Payer ses impôts, ses amendes, ses factures locales et hospitalières chez le buraliste, c'est possible !

En Haute-Savoie, grâce au partenariat développé entre les Finances publiques et les buralistes, ce sont déjà **119 points de paiement de proximité qui accueillent les usagers au plus proche de leur domicile et à des horaires d'ouverture élargis.**



Rapide, simple et confidentiel, le paiement chez les buralistes est un nouveau service pour tous, et plus particulièrement pour les personnes :

- qui ne disposent pas de compte bancaire,
- qui rencontrent des difficultés à se déplacer,
- ou qui ne maîtrisent pas internet.

Que peut-on payer chez les buralistes agréés?

Toutes les factures d'une collectivité ou de l'Etat équipées d'un QR Code.

Quels montants et quels moyens de paiement ?

- des factures de la vie quotidienne (amendes, cantine, crèche, hôpital) : jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire ;
- les impôts : jusqu'à 300 € en espèces ou en carte bancaire (au-delà et pour les montants supérieurs, obligation légale de payer par voie dématérialisée).

Trouver le buraliste agréé près de chez vous : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Point d'Accueil Numérique



Point d'accès numérique de la sous-préfecture de Thonon

Un point d'accueil numérique (PAN) est en service à la préfecture. Animé par un médiateur numérique, il vise à offrir une assistance aux usagers les plus éloignés du numérique.

Un second PAN à rouvert ses portes à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains depuis la fin du mois de décembre 2020. Tenu par deux jeunes en service civique, le taux de fréquentation démontre que les besoins sont réels. **Près de 12 visites par jour sont actuellement dénombrées .**

Il est équipé de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes et scanners) mis à disposition pour les usagers non équipés, non connectés à Internet ou peu habitués à l'usage d'un ordinateur. Les médiateurs accueillent, guident et conseillent les usagers dans la réalisation de leurs démarches en ligne à accomplir auprès du ministère de l'Intérieur tout en garantissant la confidentialité des données personnelles saisies par les demandeurs.

A noter que ce PAN n'est que la première brique de la future France Service laquelle devrait voir le jour au cours du premier semestre 2021. La Banque de France sera un acteur incontournable assurant déjà des permanences pour les dossiers de surendettement des ménages et une borne pour les dossiers relatifs aux étrangers sera également installée. Cette France service répondra aux besoins qui se font pressants de la population thononaise sur nombre de sujets.

Quelques chiffres

- **220.501 appels** (soit l'équivalent de 25% de la population départementale qui a appelé au moins une fois) reçus en préfecture en 2020 soit environ **35.000 appels par mois**.
- **34 800 passeports (-41,5%) et 56 620 cartes nationales d'identité (-21,5%) produites** : effet de la restriction de la circulation des personnes en raison de la pandémie de la covid-19, le nombre de demandes a fortement diminué en 2020 par rapport à l'année précédente.
- **3560 opérations relatives aux associations** contre 3730 en 2019 (-4,6%) (modifications de statuts, création ou dissolution d'associations).
- **2017 personnes** accueillies aux points numériques
- **25 000 usagers accueillis dans les services étrangers** contre 43 000 en 2019.
- plus de **9 700 décisions relatives au séjour des étrangers** édictées.
- plus de **1400 documents de circulation pour étrangers** mineurs délivrés.
- Délais de RDV des CNI et Passeports : **4 campagnes d'enquête mystère** pour analyser les délais de RDV et le taux d'utilisation des Dispositifs de Recueil d'empreintes dans les 37 communes de Haute-Savoie équipées pour faire les CNI et Passeports

Accueil des usagers pour la délivrance des CNI et passeports

Les 34 mairies haut-savoyardes habilitées à recevoir les demandes de titres d'identité et de voyage reçoivent les usagers sur rendez-vous. A la fin de l'année 2020, le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous était de moins de 15 jours dans la plupart des communes.

Associations

L'utilisation de la procédure dématérialisée « e-associations » (site internet officiel de l'administration : service-public-asso.fr) est toujours en progrès : **45,6% des opérations contre 41% en 2019**.

Les étrangers en Haute-Savoie

A la réouverture des services à l'issue du confinement entre mi-mars et mi-juin, le service des étrangers a été en mesure de gérer les flux d'usagers grâce à la prolongation réglementaire de la validité des titres de séjour jusqu'à la fin du mois de novembre et à la reprogrammation des rendez-vous.

Environ 25 000 usagers ont été accueillis dans les services étrangers contre 43 000 en 2019. Cette forte diminution s'explique par la fermeture des services pendant le confinement, mais aussi par une modification des modalités de travail des services afin de prévenir la diffusion du coronavirus covid-19. Dans le but de limiter les flux d'usagers, les échanges avec l'administration ont en partie été organisés par voie postale ou dématérialisée.



Accueil du service des étrangers

Le ministère s'engage sur la voie de la dématérialisation des demandes de titre de séjour par le biais d'un téléservice internet. La première phase a concerné à partir du mois d'octobre 2020 les étudiants et les ressortissants britanniques devant désormais solliciter la délivrance d'un titre de séjour dans le cadre du Brexit. D'autres demandes de titres de séjour seront dématérialisées en 2021.

La création du secrétariat général commun

La directrice des ressources humaines de la préfecture a été chargée à l'automne 2019 de préfigurer un nouveau service en charge des fonctions support.

Ce travail de préfiguration du secrétariat général commun départemental (SGCD), s'est poursuivi pendant l'année 2020 avec l'organisation de groupes de travail, l'élaboration du micro-organigramme, la rédaction des fiches de poste, le pré-positionnement des agents issus des services support des différentes structures et l'organisation des déménagements permettant de regrouper les agents sur un seul site (bâtiment de la préfecture) dès le mois de décembre 2020.

Ce nouveau service, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), a été mis en place de manière effective le 1er janvier 2021.

Service interministériel, **placé sous l'autorité du préfet, il est chargé, pour la préfecture et les 3 directions départementales interministérielles (DDI),** du pilotage et de la gestion :

- des ressources humaines, de la formation, des compétences, du dialogue social et de la prévention en matière de santé et sécurité au travail ;
- des achats et finances ;
- de la logistique et de l'immobilier ;
- des systèmes d'information et de communication.

Cette nouvelle structure est conçue pour intervenir au bénéfice des services dont elle regroupe les moyens supports, tout en préservant la capacité de pilotage et de management des directeurs.

Ce service, qui comprend 67 postes, assure la gestion de près de 600 agents (RH, formation, action sociale, prévention, informatique, téléphonie et réseaux téléphonie, déplacements) et intervient sur 10 sites au niveau du département en termes de logistique et d'immobilier. Il intervient également dans la gestion financière de 21 budgets opérationnels de programme. Il remplace les secrétariats généraux des DDI et la Direction des Ressources humaines et du Budget de la préfecture.



Liste des sigles

AASC	Association agréée de sécurité civile
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AOP	Appellation d'origine protégée
AOT	Autorisation d'occupation temporaire (sur le domaine public fluvial)
APHN	Arrêté de protection des habitats naturels
APLD	Activité partielle de longue durée
BRCE	Bureau de la représentation et de la communication de l'Etat
BSI	Bureau de la sécurité intérieure
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCSF	Commission des chefs de services financiers
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CEVA	Ligne Cornavin - Eaux Vives – Annemasse du Léman Express
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIP	Cellule d'information du public
CL'AIR	Commission locale de l'air
CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
COMED	Commission de médiation
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CREA	Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude
CSE	Comité social et économique
CSFPT	Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
CSSPP	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
CTAI	Cellule territoriale d'appui à l'isolement
DALO	Droit au logement opposable
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDFiP	Direction départementale des finances publiques
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDSP	Direction départementale de la sécurité des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DETR	Dotation d'équipements des territoires ruraux
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DMD	Délégation militaire départementale
DPF	Domaine public fluvial
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DUP	Déclaration d'utilité publique

Liste des sigles

EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
FNE	Fonds national pour l'emploi
GIP	Groupement d'intérêt public
GHT	Groupement hospitalier de territoire
IGP	Indication géographique protégée
ISPG	Intervenant social police gendarmerie
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
ONAC-VG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ONF	Office national des forêts
OTE	Organisation territoriale de l'Etat
PAC	Politique agricole commune
PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAN	Point d'accueil numérique
PAPI	Programme d'actions de prévention contre les inondations
PDASR	Programme départemental annuel d'actions de sécurité routière
PEC	Parcours Emploi Compétences
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLU / PLUi	Plan local de l'urbanisme / Plan local de l'urbanisme intercommunal
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PSE	Plan de sauvegarde pour l'emploi
RCC	Rupture conventionnelle collective
REU	Répertoire électoral unique
RPP	Règlement particulier de police
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SGCD	Secrétariat général commun départemental
SIAE	Soutien à l'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SM3A	Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents
SPIE	Service public de l'insertion et de l'emploi
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
SYANE	Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
TMB	Tramway du Mont-Blanc
TPE	Très petites entreprises
UD-DIRECCTE	Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UiD DREAL	Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ZAC	Zone d'aménagement concertée

Préfecture de la Haute-Savoie

Rue du 30ème régiment d'infanterie

BP 2332

74 034 Annecy cedex

04 50 33 60 00

www.haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*